

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme GISÈLE GALLICHAN, présidente
 M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE LACHENAIE
(SECTEUR NORD)**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 4 mars 2003, à 13 h 30
Centre communautaire de Charlemagne
15, rue Saint-Paul
Charlemagne

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 MARS 2003

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

MRC DE L'ASSOMPTION:

M. Michel Champagne	1
M. Roger Carrier	2
M. Denis Fafard	3

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL:

M. Roger Garand	12
-----------------------	----

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE LANAUDIÈRE:

Dr Marcel Bélanger	17
M. Bruno Cloutier	27

VILLE DE MASCOUCHE:

M. Richard Marcotte	35
---------------------------	----

RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES:

M. Richard Marcotte	46
M. Luc Tremblay	48
M. André Desjardins	49

M. ROBERT PICARD	52
------------------------	----

RÉALISATIONS VALIPRO INC.:

M. François Valiquette	60
------------------------------	----

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE:

M. Gilles Côté	65
----------------------	----

M. RACEL THÉROUX	69
------------------------	----

CONSEIL CENTRAL DE LANAUDIÈRE DE LA CSN:

M. Marc Corriveau	71
-------------------------	----

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INDUSTRIELS DU COMPOSTAGE:

M. François Gourdeau	75
----------------------------	----

DROIT DE RECTIFICATION - BFI:

M. Jean-Marc Viau	83
-------------------------	----

SÉANCE DU 4 MARS 2003
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5

Alors, bon après-midi tout le monde et bienvenue à la suite de cette deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie.

10

Je veux rappeler, comme je l'ai mentionné en début d'audience hier soir, que comme il l'a été entendu avec chacun, la présentation des mémoires ne doit pas dépasser dix (10) minutes et la Commission gère ce temps-là.

15

Et pour ceux dont le mémoire tient en quelques pages, comme vous avez pu le constater dans la soirée d'hier, nous acceptons que vous nous en fassiez la lecture mais, nous demandons à ceux dont le texte est plus long, d'aller à l'essentiel, parce que je le répète aussi, la Commission lit tous les mémoires et ceux-ci sont rendus publics.

20

Et bien sûr il faut respecter le temps et le droit de parole de ceux qui sont inscrits ensuite.

Alors immédiatement, j'appelle les représentants de la MRC de L'Assomption.

25

Et j'aimerais que vous me disiez, comme je l'ai fait à tout le monde hier, est-ce que vous souhaitez qu'à un (1) ou deux (2) moments je vous fasse signe de la durée restante pour vos mémoires?

M. MICHEL CHAMPAGNE :

À huit (8) minutes.

30

MADAME LA PRÉSIDENTE :

À huit (8) minutes. Donc, je vous ferai signe qu'il reste deux (2) minutes. Parfait.

M. MICHEL CHAMPAGNE :

35

Bonjour madame, mon nom est Michel Champagne. Je suis Maire de la municipalité de Saint-Sulpice et préfet suppléant de la MRC de L'Assomption.

40

Je suis accompagné par monsieur Roger Carrier, directeur général et secrétaire de la MRC de L'Assomption, ainsi que monsieur Denis Fafard, aménagiste.

La MRC de L'Assomption remercie la présente Commission du Bureau des audiences publiques sur l'environnement, de l'opportunité qui nous est offerte de présenter la position de notre

45 organisme sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire BFI Usine de triage
Lachenaie limitée.

(M. CHAMPAGNE FAIT LECTURE PARTIELLE DU MÉMOIRE.)

50 Je laisserai la parole à monsieur Roger Carrier pour la suite de la présentation de notre
mémoire.

M. ROGER CARRIER :

55 En raison de ses responsabilités à l'égard de l'aménagement du territoire régional, la MRC
de L'Assomption est donc impliquée dans le dossier d'agrandissement du site BFI Usine de triage
Lachenaie.

60 Bien que nous connaissions déjà l'étendue de l'aire d'affectation pour la gestion des
matières résiduelles, incluse au schéma d'aménagement révisé de la MRC Des Moulins, nous
fûmes excessivement surpris lorsque les caractéristiques du projet de BFI furent rendues publiques
par le ministère de l'Environnement au mois d'octobre deux mille deux (2002).

65 Les nouvelles informations furent nombreuses et surprenantes. Ces nouvelles
caractéristiques, jusqu'alors inconnues, touchaient notamment le volume projeté de déchets, le
recours à l'empilement excessivement, l'absence de marge de recul en regard à la hauteur de la
montagne, le désir de voir la Ville de Repentigny imposer des restrictions d'usage à des tiers, pour
que leurs propriétés servent de zones tampons à BFI.

70 Dans un contexte où le monde municipal se préparait à la confection des plans de gestion
des matières résiduelles, le gigantisme du projet est inattendu et contraire à nos anticipations.

D'autant plus que BFI n'a jamais consulté notre organisme, ou les villes de Charlemagne et
Le Gardeur, lors de la préparation de son projet.

75 La position de la MRC de L'Assomption que nous vous présentons, fut adoptée par une
résolution unanime de son Conseil lors de la séance publique du vingt-cinq (25) février dernier.

80 Le mémoire de la MRC de L'Assomption vient en appui et en complémentarité avec les
représentations et les mémoires des villes de Charlemagne et de Repentigny.

Nous ferons un rapide survol du secteur le plus touché par les impacts du projet de BFI.

85 Les territoires de Charlemagne et de Repentigny touchés, se distinguent évidemment par
des densités différentes d'occupation du sol, du territoire. Toutefois, ces secteurs se rejoignent par
la recherche d'une qualité de vie par leurs résidents, afin d'y élever une famille.

Les deux (2) municipalités visées ont perçu ces attentes et y ont répondu de façon soutenue au fil des ans.

90 Ce secteur se caractérise aussi par des activités agricoles, de la serriculture et des activités récréotouristiques.

Le milieu agricole avec son massif boisé, accueille une base de plein air et des centres équestres. Le massif boisé constitue un lieu privilégié pour les activités extensives de promenades, 95 tant à pied, à cheval, en ski de fond ou en vélo.

Je laisserai la parole à monsieur Denis Fafard pour la présentation de la réflexion de notre MRC à l'égard du projet de BFI.

100 **M. DENIS FAFARD :**

Nous comprenons que la position de notre organisme peut prendre une (1) des trois (3) pistes suivantes: soit l'acceptation intégrale du projet, l'acceptation conditionnelle du projet ou bien le refus du projet.

105

Notre réflexion repose sur certains éléments discriminants suivants, soit l'encadrement déficient du gouvernement du Québec à l'égard notamment, du Comité de vigilance, qui souffre d'un manque de représentativité, d'un manque d'autonomie et d'une absence de budget, aussi de l'application des normes de bruits dont le responsable n'est pas clairement identifié, dont la 110 formulation et l'application est déficiente, et où aussi, les éventuels plaignants sont sur le territoire d'une municipalité autre que celle qui accueille le site d'enfouissement sanitaire.

Aussi, le Gouvernement ne s'est pas préoccupé de l'imputabilité des zones de protection et ainsi la responsabilité est diffuse, est diluée; il y a une problématique éventuelle d'expropriation 115 déguisée.

Et éventuellement, les municipalités pourraient être pointées du doigt pour avoir mal effectué leur travail.

120 Il y a aussi le principe des redevances qui est jugé inéquitable, inefficace, et qui a un effet pervers parce qu'il peut servir de levier d'influence auprès de certains décideurs influents.

Il y a aussi évidemment, le manque de connaissances à l'égard des impacts sur la santé et le bien-être de la population. Les informations sont demeurées floues depuis quatre-vingt-quinze 125 ('95) et on se retrouve encore aujourd'hui avec des réponses qui concluent que les études ne sont pas concluantes.

Il y a aussi un problème qui est lié, c'est à la justification du projet par le promoteur, avec les volumes qui sont axés vers une stratégie commerciale agressive: le site pourrait accueillir deux

130 fois et demie (2) la quantité des besoins de la Communauté métropolitaine de Montréal en deux mille huit (2008), si les objectifs de recyclage sont atteints.

Il y a aussi l'absence d'une analyse environnementale rigoureuse d'options et de variantes, qui ne nous permettent pas de juger que le scénario qui a été retenu est celui du moindre impact.

135

Il y a aussi l'absence d'une consultation préalable auprès de la population et des municipalités, et de la MRC.

140 Il y a aussi une omission importante au niveau de l'évaluation foncière résidentielle, il y a aussi des impacts sur les activités récréotouristiques sur le territoire de la MRC de L'Assomption.

Il y a aussi des responsabilités non assumées par le promoteur en regard des zones tampons, il y a aussi l'évaluation incomplète des impacts sur le milieu humain à l'égard des goélands, des odeurs et du bruit.

145

Il y a l'absence aussi, d'un bilan des impacts sur le milieu humain, qui aurait pu se faire au niveau géographique, pour qu'on sache le cumul de tous les impacts pour un espace précis.

150 Il y a aussi l'évaluation sulfureuse et erronée de l'acceptation sociale du projet par la population, et cette erreur-là peut découler de l'absence de consultation qui n'a pas eu lieu préalablement.

Il y a aussi la prise en compte, qui est faible, des objectifs de la Communauté métropolitaine de Montréal à l'égard de la gestion des matières résiduelles.

155

Un principe aussi, guidé, c'est la MRC de L'Assomption, dans sa prise de position, c'est à l'effet que la qualité de l'intégration d'un projet dans son milieu, tant humain que naturel, doit être aussi relevé que les ambitions commerciales de son promoteur. Il doit y avoir un équilibre à cet égard.

160

Pour ce qui est de l'acceptation intégrale du projet, aux yeux de la MRC de L'Assomption, considérant toutes les faiblesses soulevées précédemment, cette piste ne peut être retenue.

165 Pour ce qui est de l'acceptation conditionnelle du projet, notre réflexion a porté sur trois (3) points: l'importance de l'omission, l'importance de l'omission de l'évaluation des impacts sur la valeur foncière; qui est une lacune importante, qui ne permet pas d'être compensée par une mesure conditionnelle.

170 Il y a aussi la faiblesse des conditions qui ont été formulées dans le Décret de quatre-vingt-quinze ('95), qui ont offert des résultats excessivement mitigés.

C'était supposé de régler les problèmes de goélands, il était supposé d'y avoir un Comité de vigilance efficace, et ça ne s'est pas fait. Pour ces raisons-là, l'acceptation conditionnelle du projet ne peut être acceptée.

175

Donc, la position de la MRC de L'Assomption c'est de préconiser le refus total du projet de BFI dans sa forme actuelle.

180

Cette position-là ne répond pas... c'est au syndrome du *pas dans ma cour*. Les gens du secteur ont déjà un site d'enfouissement sanitaire, ils ont connu une procédure, en mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), avec une acceptation conditionnelle. Les résultats de cette démarche-là n'ont pas été concluants, et les gens ont assez donné.

185

Et d'autant plus que, suite à la fermeture du site, il pourrait y avoir des impacts encore durant trente (30) ans, qui découleraient des biogaz.

Donc, les gens disent: Ça suffit. Et ils ont pleinement raison.

190

Je pourrais passer la parole à monsieur Carrier ou bien à monsieur Champagne pour clore.

M. ROGER CARRIER :

195

Oui. La MRC de L'Assomption profite du débat en cours pour présenter quatre (4) principes qui devraient guider toutes les décisions à l'égard du projet soumis au BAPE, mais aussi à l'égard des demandes d'autorisation d'urgence ou transitoire, formulées au ministère de l'Environnement.

200

Le principe d'une vision globale et respectueuse. Lorsque le promoteur dépose son avis de projet en mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) et son étude d'impact sur l'environnement six (6) ans plus tard, juste avant l'échéance de son décret, l'urgence et l'improvisation peuvent se confondre.

205

La CMM et le Gouvernement québécois ne peuvent justifier une position purement opportuniste et comptable, qui rogne sur la qualité de l'environnement humain et naturel du milieu d'insertion du lieu d'enfouissement sanitaire, dans le seul but de se garantir un lieu pour déposer leurs déchets.

210

Dans un tel dossier, une vision globale et respectueuse de la population et de tous les enjeux doit prédominer sur les choix simplistes et opportunistes.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

215

Monsieur Carrier, est-ce que vous pouvez...

M. ROGER CARRIER :

Raccourcir? Oui.

220 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui. Aller à l'essentiel. Merci.

M. ROGER CARRIER :

225

Le principe de planification prévoyante. La CMM, dans son mémoire, avoue être dans une position précaire puisqu'à l'extrême, advenant la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie, et l'exercice par les MRC avoisinantes de leur droit de regard, elle n'aurait plus de lieu d'enfouissement sanitaire afin d'éliminer toutes ses matières résiduelles.

230

Face à ce constat déplorable, le plan de gestion de la CMM devra avoir la prévoyance et le respect nécessaires envers les résidants voisins du Lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie pour présenter des solutions précises afin de se soustraire à cette dépendance totale à un (1) seul site d'élimination sur son territoire.

235

La difficulté pour la CMM de trouver sur son territoire au moins une (1) alternative au site de BFI à Lachenaie ne doit pas condamner les résidants de Charlemagne et de Repentigny, à abdiquer pour toujours leur droit à une bonne qualité de vie, dans le seul but de satisfaire les besoins d'élimination des déchets de la majorité de la population de la CMM.

240

Principe de cohérence des politiques et des discours. La cohérence minimale entre les objectifs de la CMM en matière de recyclage et sa demande pour une période transitoire formulée dans ce mémoire, voudrait que les volumes sollicités pour cette période soient pour le moins régressifs, en fonction de ses propres objectifs de recyclage identifiés pour la même période.

245

Ce principe de cohérence vaut aussi pour le ministère de l'Environnement lorsqu'il aura à prendre une décision dans le présent dossier.

250

Le principe de précaution et de clarté. Considérant que l'optimisation de la cellule Est actuelle représente un volume maximal de un million (1 M) de tonnes, la période transitoire de quatre (4) ans additionnels, demandée par la CMM, impliquerait l'ouverture d'une nouvelle cellule.

255

Si ce discours est retenu par les décideurs, selon les principes minimaux de précaution et de respect de la population avoisinante, deux (2) conditions doivent l'accompagner:

- l'ouverture de la nouvelle cellule pour la période transitoire ne constitue pas un engrenage pervers qui conduirait inévitablement à la réalisation du volume maximal de cette nouvelle cellule entamée et;

260 - l'enfouissement autorisé par une mesure d'urgence ou transitoire devrait se faire selon des méthodes éprouvées et de moindre impact.

Notre population a suffisamment donné au cours des dernières années en terme de qualité de vie et de bien-être pour penser, à juste titre, qu'un partenaire de la CMM prendra la relève suite à
265 l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine.

Je redonne la parole à monsieur Champagne pour la conclusion.

M. MICHEL CHAMPAGNE :

270

(M. CHAMPAGNE FAIT LECTURE DE LA CONCLUSION DU MÉMOIRE.)

Merci Madame.

275 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. J'avais beaucoup de questions à vous poser mais je vais plutôt restreindre, compte tenu du temps là.

280 Une clarification que j'aimerais obtenir, une explication plutôt. La Municipalité de l'Épiphanie, également Paroisse de l'Épiphanie, si j'ai bien compris, ne sont pas, elles, membres de la CMM.

Puisqu'elles sont sur votre territoire comme MRC, qu'est-ce qui vous arrive au niveau du
285 plan de gestion? Est-ce que vous avez un plan de gestion à faire, rien que pour ce secteur de votre territoire? Comment allez-vous fonctionner là-dessus là?

M. MICHEL CHAMPAGNE :

290 Je pourrais vous répondre, je vais laisser monsieur Carrier, parce que vous savez que la Paroisse et la Ville de l'Épiphanie sont... donc...

M. ROGER CARRIER :

295 Oui, il y a eu un protocole d'intervenu entre la MRC de L'Assomption et la MRC de Montcalm, pour que ce soit la MRC de Montcalm qui fasse le plan de gestion des matières résiduelles pour la Ville et la Paroisse de l'Épiphanie.

Donc, c'est une entente qui est intervenue là.

300

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Je vais laisser monsieur Haemmerli.

305 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Donc à ce moment-là, pour le reste du territoire, vous êtes participant ou... au plan de gestion que la CMM va produire?

310 **M. ROGER CARRIER :**

Disons qu'on est tenu au courant qu'il y a des réunions d'information à l'occasion, et on y participe à chaque fois qu'il y a une réunion d'information.

315

À date, c'est au stade très préliminaire là, donc il y a eu une ébauche très partielle à date, de ce que ç'a l'air un plan de gestion des matières résiduelles.

Comparativement à d'autres MRC, je pense qu'il y a d'autres MRC au Québec qui sont beaucoup plus avancées et elles sont beaucoup plus précises dans leurs plans de gestion des matières résiduelles, qu'actuellement, ce qu'on nous propose à la CMM.

320

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

325 Mais ce que je voulais dire c'est, bon, là vous me dites que vous êtes informé, mais est-ce que vous avez une voix, un siège, quelque chose pour la participation aux décisions?

M. ROGER CARRIER :

330 On n'a pas de siège au plan technique là, on ne siège pas sur le comité technique. Ce qu'on nous demande c'est de réagir deux (2) jours, à peu près, aux documents qui nous sont soumis.

335 Donc, par courrier électronique, on se parle par courrier électronique beaucoup. Donc... mais quand même, c'est sur des bases là, très rapides: quarante-huit heures (48:00) de réaction comme temps qui nous est accordé.

340 Effectivement, c'est court. Sauf que chez nous on avait déjà quand même une certaine avance sur le plan philosophique et idéologique, donc on est capable de répondre en quarante-huit heures (48:00) à la CMM, oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

345 Et pouvez-vous nous éclairer un petit peu sur ce qu'on vous propose?

M. ROGER CARRIER :

Bien, à date on parle beaucoup d' *écoparcs* pour les gens qui demeurent dans, si on veut, dans des concentrations de population.

350

Nous on a déjà fait, à la MRC, un endroit où on peut amener les résidus domestiques dangereux. Donc, on a mis en place un dépôt permanent, depuis novembre deux mille un (2001). Donc on a aussi, à partir de nos contrats qu'on a avec les entreprises qui font la collecte des matières résiduelles, mis en place des collectes pour les matières... les résidus verts et puis différentes choses là.

355

Donc, on s'occupe RDD, on s'occupe de nos matières aussi, les résidus verts, présentement.

360

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Mais en matière d'enfouissement là, qui est la composante ultime de toute cette chaîne-là...

365

M. ROGER CARRIER :

Oui.

370

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

... est-ce qu'on vous a proposé des choses ou est-ce qu'on en est encore juste à la réflexion? Et j'aimerais beaucoup avoir le point de vue de la MRC là, à cet égard-là.

375

M. ROGER CARRIER :

Ce que la CMM semble proposer dans son plan de gestion, c'est pas mal à la carte. Donc c'est le libre arbitre.

380

Dans le fond, comme un intervenant le mentionnait la semaine dernière lors d'une réunion, c'est les municipalités qui vont faire qu'il va y avoir un plan de gestion; parce que c'est tellement à la carte ce qui est proposé, que ça va tenir dans les milieux où les municipalités sont plus écologiques.

385

Aux endroits où elles sont moins écologiques, il y aura un genre de minimum, pour se donner bonne grâce. Mais sinon, ça va être dépendamment de la volonté politique dans chacune des municipalités du territoire de la CMM.

390

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Donc, le libre arbitre va revenir pour la mise en vigueur du plan, à chacune des soixante-trois (63) villes.

D'accord.

M. ROGER CARRIER :

395

Plutôt qu'avoir des orientations très précises, très minimales ou, se rapprocher de l'idéal, disons. Il n'y aura pas d'idéal tellement.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

400

Mais là vous me parlez du succès de l'application de la politique et de l'atteinte des objectifs, de détourner des matières d'enfouissement?

M. ROGER CARRIER :

405

Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

410

Mais en termes... moi ce que j'aimerais c'est avoir votre avis sur le nombre, la taille, la localisation des endroits qui, éventuellement, seraient consacrés à l'enfouissement dans ce plan-là?

M. ROGER CARRIER :

415

Il n'y a absolument rien à ce stade-ci. On propose des équipements, peut-être répartis à la grandeur du territoire de la CMM, peut-être pour la récupération; donc, des centres de tri, des centres de compostage, des trucs semblables.

420

Mais c'est comme, au premier balbutiement là, il n'y a à peu près rien de précis, à part que des idées de lancées comme ça.

425

Donc, c'est plutôt envoyer la balle dans le camp des municipalités pour avoir des réactions. C'est les attentes, je crois, à ce stade-ci, de la CMM, c'est de voir comment c'est perçu là, les idées qui sont lancées.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Mais vous, vous à la MRC...

430

M. ROGER CARRIER :

Chez nous...

435

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

... c'est quoi la position que vous aimeriez défendre?

M. ROGER CARRIER :

440 Bien, chez nous, je pense, comme je vous disais tantôt, on a déjà pris des mesures incitatives là, pour aider les gens. On leur donne des outils en ayant un centre... un dépôt permanent pour les résidus domestiques dangereux.

445 Donc, les gens, au lieu d'avoir une cueillette itinérante comme il y avait auparavant, huit heures (8:00) par jour, peut-être deux (2) fois par année, maintenant on a six cent cinq heures (605:00) par année; même c'est plus que ça un peu là, c'est six cent vingt heures (620:00) d'ouverture annuellement; qui permet aux gens, sur un horaire variable là, dépendamment là, de la saison, d'aller porter leurs résidus domestiques dangereux.

450 Peut-être en support à ça, éventuellement, il y aura peut-être une suggestion d'avoir comme un taxi bus, un taxi écolo là, qui va aller chercher, peut-être pour les personnes âgées ou les personnes à mobilité restreinte, peut-être leur RDD chez eux.

Mais ce sera pour bonifier le dépôt permanent qu'on a sur les lieux.

455 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

460 Merci beaucoup messieurs. J'appelle maintenant le Conseil régional de l'environnement de Laval.

Bonjour monsieur. Vous voulez que je vous fasse signe à un moment donné? Non, ça va?

465

M. GUY GARAND :

Ça va être bref.

470 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. GUY GARAND :

475

Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur le Commissaire.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

480 Bonjour.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

485 Bonjour.

M. GUY GARAND :

Guy Garand du Conseil régional environnement de Laval. Si vous me permettez, ça ne devrait pas être très long, et je vais le lire.

490

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ça va.

495 **M. GUY GARAND :**

(M. GARAND FAIT LECTURE DU MÉMOIRE.)

Merci.

500

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Peut-être une première question de ma part. Je reprends une question d'hier soir, de mon collègue monsieur Haemmerli: qu'est-ce qu'on fait là, comme ça, demain matin? Parce qu'il faut passer... il faut renverser la vapeur du tout au tout, on va passer de quatorze pour cent (14 %) à soixante (60), soixante-cinq pour cent (65%).

505

Surtout qu'en plus, vous dites, à un moment donné: *Il y a une polémique qui se prépare sur le territoire de la CMM.* On a quasiment l'impression que c'est un pessimisme là, à un moment donné, ça ne pourra pas se faire ce soixante pour cent (60 %).

510

Alors, qu'est-ce qu'on fait à ce moment-là, devant une telle situation là?

M. GUY GARAND :

515

Je vous dirais, je prends l'exemple d'où est-ce que je viens: Ville de Laval. On est quand même trois cent cinquante mille (350 000) habitants, on aurait de quoi gérer nos déchets sur notre territoire. Puis je pense que ça serait la plus grande logique de les gérer.

520

Et je pense que Ville de Laval a fait des grands efforts, quand on regarde la collecte sélective: elle est sur les cent quelque mille (100 000) résidences de sept (7) logements et moins.

Et on est une des rares villes à mettre le trois (3) voies en place: il y a quatre mille (4000) résidences qui ont mis le trois (3) voies pour le compostage.

525

Et nous-mêmes, le CRE, avec le Conseil régional de l'Environnement de Montréal, des agriculteurs, on a commencé un mégaprojet de compostage, qui a commencé l'automne passé. On est déjà rendu à peu près à cinq (500), six cents (600) tonnes de matières compostées.

530

C'est juste des petits organismes qui commencent. Puis là, de plus en plus, on est approchés pour développer notre projet.

535

Parce que les matières résiduelles, je vous dirais, c'est quarante (40), quarante-cinq pour cent (45 %) du sac vert; et ça peut se faire facilement, quand on sait que chaque hectare de terre agricole prend vingt (20) tonnes de matière compostée, finie, puis pour produire vingt (20) tonnes de matière compostée, il faut soixante (60) tonnes brutes.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

540

Est-ce que, monsieur Garand, au niveau du compostage, puisque vous me parlez de Laval et des exercices et des activités qui sont en cours, est-ce qu'on n'a pas aussi parfois, un problème d'insertion ou d'acceptation sociale à cause des odeurs?

545

Est-ce que c'est le cas dans le cas de Laval?

M. GUY GARAND :

550

Bien, moi je vous invite à venir visiter ce qu'on fait présentement comme projet sur les terres agricoles, et je vous dirais: si c'est bien fait, un tiers (1/3), un tiers (1/3) matières compostables, fruits et légumes, et un tiers (1/3) copeaux de bois, il n'y a pratiquement pas d'odeurs.

Et pratiquement pas de lixiviat, parce que c'est le copeau qui l'absorbe tout.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

555

En fait, ce que vous êtes en train de nous dire, c'est qu'à Ville de Laval -- excuse-moi John -- il n'y a pas de site d'enfouissement...

M. GUY GARAND :

560

Non.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

565

... et que même si on doit renverser la vapeur, d'ici deux mille huit (2008) ce n'est pas nécessaire. Vous êtes assez optimiste pour ça là?

M. GUY GARAND :

570 Moi je dirais que si chacune des grandes villes assume ses responsabilités, on est capable de faire de quoi d'ici deux mille huit (2008). Deux mille huit (2008) est quand même dans cinq (5) ans.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

575

Mais là vous en...

M. GUY GARAND :

580

Mais il faut bien vouloir le faire. Parce que quand je regarde que quarante millions (40 M) de tonnes va coûter combien, à enfouir? Est-ce qu'on ne peut pas dire aux citoyens: peut-être pour un peu plus que le même prix, si on prend le temps, ou on peut détourner ça de l'enfouissement et les revaloriser.

585

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Parce que là, la portion d'enfouissement, présentement, Laval l'envoie à BFI?

M. GUY GARAND :

590

Nous on l'envoie à Sainte-Sophie en totalité.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

595

À Sainte-Sophie. Excusez-moi. C'est vrai.

M. GUY GARAND :

600

En totalité à Sainte-Sophie.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Depuis quatre-vingt-dix-sept ('97), je crois, hein? C'est ça?

605

M. GUY GARAND :

Oui, avant ça on était à Lachute. Ce n'est pas mieux.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

610

Bien voilà!

M. GUY GARAND :

615 Pour les impacts que ça cause sur les changements climatiques, Kyoto, les dommages aux infrastructures, les risques d'accidents environnementaux, et caetera, et caetera.

C'est pour ça que je dis: quand je regarde Ville de Laval avec son territoire, ses infrastructures routières et les carrières, est-ce qu'on doit mettre ça dans des trous?

620

Mais je pense qu'il y a une éducation à faire et une acceptabilité de projets. Moi je dis: Laval, le jour où, au moment quand on parle qu'il y a présentement quatre mille (4 000) résidences qui ont le trois (3) voies, donc je pense qu'on est dans la bonne direction pour gérer nos matières sur le territoire.

625

Quand il ne va rester que de l'enfouissement à faire, quand on va tout avoir exclu, recyclé et composté, je pense que c'est faisable, et je pense que j'encourage plusieurs villes à faire comme Laval.

630 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Et c'est faisable sur le territoire de la ville même, si je vous comprends bien, au niveau de l'enfouissement.

635 **M. GUY GARAND :**

Sur le territoire de Laval, moi je considère que c'est faisable.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

640

D'accord.

M. GUY GARAND :

645 Et c'est le débat que je tiens en tant que directeur depuis sept (7) ans. C'est sûr que j'ai des levées de boucliers ou quoi que ce soit mais, je garde le cap qu'il faut gérer nos déchets sur notre territoire. Pour la CMM.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

650

Merci monsieur Garand.

M. GUY GARAND :

655 Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

660 Merci beaucoup. J'appelle maintenant la Direction de la Santé publique de Lanaudière, s'il vous plaît.

Dr MARCEL BÉLANGER :

665 Madame la Présidente...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

670 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

... pendant qu'on installe ça, j'ose espérer que ça ne sera pas du temps compté! Ça me permet de m'introduire pendant qu'on l'installe.

675 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, je vais faire les salutations distinguées.

Dr MARCEL BÉLANGER :

680 C'est ce que je voulais faire, mes salutations distinguées à vous, à Monsieur le Commissaire, et à tout le monde qui est ici présent.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

685 Ce qui me permet de vous demander: est-ce que vous souhaitez que je vous fasse signe à un moment donné?

Dr MARCEL BÉLANGER :

690 Oui mais, le moins possible.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

695 Non mais, donc à cinq (5) ou à huit (8) minutes?

Dr MARCEL BÉLANGER :

700 Oui oui, que je puisse accélérer là. C'est l'élément que je voulais vous dire. J'ai énormément de choses à vous dire et je vais essayer de les condenser et les rentrer -- je ne suis pas au début de la présentation -- le plus rapidement possible dans la présentation.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

705 Bon. Alors je vais vous faire signe mettons, vers sept minutes trente (7), huit (8) minutes là.

Dr MARCEL BÉLANGER :

710 Oui oui, à cinq (5) minutes ça va aller.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

715 À cinq (5)?

Dr MARCEL BÉLANGER :

Oui, ça va me donner un indice.

720 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

À cinq (5). Bon. Alors on s'entend là-dessus. Et vos problèmes techniques là, ça s'en vient, la solution? Voilà.

725 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Bon voilà.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

730 Voilà!

Dr MARCEL BÉLANGER :

735 Alors, j'ai l'honneur aussi de présenter le mémoire de la Direction de la Santé publique, et je peux vous assurer que c'est un mémoire qui n'est pas celui de Marcel Bélanger, c'est vraiment la Direction de la Santé publique.

740 Malgré le peu de temps qu'on a eu, on a eu le temps de consulter tout le monde, y compris le directeur. Alors, on est très fier d'avoir réussi ça en l'espace de quelques semaines.

La première chose qu'on doit dire concernant les déchets, c'est le mandat de la Santé publique.

745 Le mandat de la Santé publique est de surveiller les risques pour la santé de la population, de surveiller la santé de la population, mais dans le dossier des déchets, ce n'est pas ça qui nous attire dans le dossier.

750 Dans le dossier de la gestion des matières résiduelles, c'est la population qui est inquiète envers la gestion des déchets, et c'est aussi les autorités qui nous convoquent, et qui nous assoient en avant quand il y a des consultations comme celle-là.

755 En mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) et en deux mille deux (2003), c'est ce qui est arrivé: c'est le BAPE qui a demandé au ministère de la Santé de présenter quelqu'un. C'est nous qui avons été nommé. Pas vraiment parce qu'on est inquiet pour la santé publique, parce qu'on doit aller répondre aux inquiétudes de la population.

760 C'est tellement vrai qu'en mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), tous les intervenants de santé publique se sont assis et on dit: on est tannés de se faire demander continuellement pour ce dossier-là, et ne pas savoir quoi répondre.

765 Alors on s'est réunis, on a créé un comité d'experts et on a produit ça, *Mieux vivre avec nos déchets*, qui résume notre perspective et qui permettait à l'ensemble des gens de répondre la même chose.

On est encore fier de dire qu'il y a des gens qui considèrent que ce document-là est d'actualité, et je suis fier de dire que j'étais le coordonnateur. Alors j'en profite pour le passer.

770 En mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), en deux mille trois (2003), on a été attirés par d'autres dans ce dossier-là, et pire que ça, pour la participation au Comité de vigilance, on n'a pas été consultés sur notre participation, on a été avisés, et on a lu en même temps que tout le monde le Décret, qui nous imposait ça.

775 On était très sceptiques parce que la structure du Comité n'était pas vraiment à notre satisfaction. On a quand même décidé de donner la chance au coureur, mais après deux (2) ans, on a vu que le peloton n'allait pas dans la bonne direction, et on s'est retirés.

780 Dans les faits, je dois mentionner que c'est Marcel Bélanger qui s'est retiré; parce que mes autorités n'étaient pas d'accord; moi j'ai refusé de continuer à participer.

Et comme on était deux (2) ressources, on n'a pas pu trouver personne pour remplacer, l'autre n'était pas plus intéressé.

785 Je rentre là, tout de suite dans le coeur du sujet. Ce qui est intéressant pour vous et pour la population, c'est de savoir c'est quoi les risques de l'enfouissement en général, et c'est quoi en particulier, à BFI.

790 Alors, c'est l'occasion de vous présenter la diapositive qui est là, et qui vous permettra de reconnaître ici, le ciel de Lachenaie. Ici vous reconnaissez le sol de Lachenaie, avec une petite couche de sable en haut, une épaisse couche d'argile, une petite couche de till en bas, et la couche rocheuse complètement en bas.

795 Si vous continuez par la droite, vous reconnaissez, en haut, la population de Lachenaie et des environs, qu'on a illustré par la maison. Et on a pris une maison -- parce qu'il y en a une douzaine à moins de quelques kilomètres de Lachenaie -- qui a un puits, qui puise son eau dans la nappe phréatique souterraine, mais pas dans la nappe de till, dans la nappe de roc; c'est très important comme distinction.

800 Je reviens à gauche, le site de BFI que vous reconnaîtrez tous. Alors, grosso modo, c'est illustré par un filtre à café avec trois (3) petites bosses sur le dessus -- c'est les trois (3) cellules qui vont être construites -- les quarante millions (40 M) de tonnes de déchets, et, chose importante, et qui nous inquiète particulièrement dans la gestion des déchets: le jus brun, le lixiviat qui est en bas.

805 Je commence par ce risque-là: le lixiviat. Pour ce qui est de la gestion de l'enfouissement, le risque important et qui fait peur, et à juste titre, c'est le lixiviat.

810 Toutes les histoires d'horreur que vous avez entendues et que tout le monde a entendu -- y compris le film d'Erin Brovovich qui est passé à la télévision il y a quelques jours -- c'est toujours des situations où une population a consommé de l'eau contaminée par des lixiviats, mais d'un site d'enfouissement de déchets dangereux, sans aucun contrôle, avant les années mil neuf cent quatre-vingts (1980). C'est ça qu'on a retenu.

Parce que ça prend un certain temps à rentrer dans la population, par rapport aux risques de l'enfouissement. C'est ça le véritable problème.

815 Heureusement -- et c'est la force chez BFI -- on est situé dans l'argile. En théorie, il n'y a pas une goutte de lixiviat qui devrait pénétrer dans cette argile-là et venir contaminer la nappe.

820 En théorie. Parce qu'on doit s'en assurer évidemment, et il y a un contrôle qui a été demandé, de la nappe phréatique, de l'eau souterraine, et qui est fait strictement dans la petite couche de till qui est là.

Et c'est important de le dire, l'eau de cette nappe de till là est contaminée. Naturellement elle est contaminée: elle est très salée, elle a un contenu très élevé... Ah! mon Dieu Seigneur.

825 Alors, évidemment, c'est un problème de suivre, et la norme qu'on a établie pour suivre l'eau est impossible, elle n'est pas valable.

Le deuxième problème c'est le biogaz. Le biogaz, il a trois (3) composantes qui nous inquiètent: il y a le méthane, il y a les COV, et il y a les H₂S, qui causent des odeurs.

830 Le risque lié avec le méthane, c'est l'explosion. C'est exclu parce qu'il faudrait que ça conduise dans un endroit fermé en dessous de la maison, et encore là, on a l'argile qui nous protège.

835 Ce qui nous inquiète c'est les COV. Parce que parmi la multitude de COV, il y en a quelques-uns qui sont cancérigènes. Les COV représentent un demi pour cent (%) du volume, et les COV cancérigènes sont une toute petite fraction. Mais ça nous inquiète, parce que c'est des cancérigènes.

840 Or, les études qui ont été faites pour découvrir ces problèmes-là, n'ont pas réussies à prouver qu'il y avait réellement des problèmes de cancer. Il y a quatre (4) ou cinq (5) études, elles se contredisent, ce n'est pas les mêmes cancers.

845 Le problème d'odeur, le H₂S, est que ce produit-là sent énormément à des niveaux... au seuil très, très bas, de l'ordre de un demi () ppb. Alors, on le sent, même qu'il n'y a plus aucun risque à la santé, on est encore capable de sentir ces odeurs-là.

Le risque pour la santé, des odeurs, c'est un risque finalement, qui est d'ordre psychologique. C'est en fait comme si l'organisme avait retenu un réflexe que c'était une situation très menaçante.

850 Or, l'organisme est capable de déclencher des vomissements par exemple, sans qu'il y ait vraiment de risque toxique.

855 Alors, c'est un risque très important. Les deux (2) premiers risques on fait comme les éliminer, tandis que les odeurs, le bruit et la vermine, ce sont des risques résiduels réels et importants pour la population.

860 Le bruit, c'est un risque qu'on connaît très bien, on sait qu'au-dessus de quatre-vingts (80) décibels, ça peut causer des surdités, à quarante-cinq (45) décibels, ça nuit à la parole, et quand on baisse encore inférieur, à trente-cinq (35) décibels, ça nuit à la qualité du sommeil.

Or, on a mesuré le bruit dans les quartiers environnants, et ça varie entre quarante-cinq (45) et cinquante-cinq (55) décibels. Donc, c'est des niveaux de bruits qui sont vraiment dérangeants pour la population.

865 Les goélands. Le risque avec ça, le risque dominant, encore là c'est impact avec les aéronefs. C'est un risque qui ne nous inquiète pas ici.

870 L'autre risque, c'est le risque infectieux. C'est certain que des fientes, c'est des matières fécales, des matières fécales ça peut causer des infections.

Mais dans la littérature, il n'y a pas de telles choses comme des épidémies reliées aux goélands, ça n'existe pas, ça n'a jamais été constaté.

875 Et la seule étude qui existe, elle a été faite dans la région de Québec, et a conclu que ce n'est pas un risque significatif pour la santé publique.

On doit le retenir parce que c'est dérangeant, ça piaille à partir de quatre heures (4 h 00) du matin, et c'est malpropre, ce n'est pas intéressant.

880 Bien entendu, tout ça génère des risques économiques, ça diminue la valeur des propriétés, qui sont un risque réel pour la population.

885 Et ça cause des risques psychosociaux aussi, parce qu'à la longue, on a très bien constaté que la population autour des sites, a tendance à être d'un niveau socioéconomique de plus en plus bas.

Je passe les dix (10) autres, que je n'ai vraiment pas le temps de vous détailler et que vous retrouverez dans le mémoire.

890 Là je résume. Il me reste quelques minutes. J'espère que je vais réussir à le faire.

La perspective de la santé publique concernant l'enfouissement des déchets.

895 La première chose, c'est que l'enfouissement des déchets, c'est là, et c'est là pour exister encore longtemps.

On aura beau faire tout ce qu'on peut pour réduire, et on est très favorable à ça, il n'en demeure pas moins qu'il va falloir continuer à faire quelque chose avec nos déchets.

900 Si on est un organisme responsable, on ne peut pas dire: on est contre l'enfouissement. Ce qu'il faut faire, c'est trouver des méthodes qui soient sécuritaires, et dont on est certain qu'elles ne causeront pas d'effets à la santé.

905 On l'a fait dans ce document-là Mieux vivre , et ce qu'on décrit finalement, c'est le site de BFI. On dit: mettez-les dans l'argile, capez ça, ramassez et traitez les émissions de biogaz et de lixiviat, traitez-les convenablement, et occupez-vous des impacts résiduels.

En quatre-vingt-quinze ('95), le site de BFI a dit: C'est ça qu'on va faire.

910 Sauf que depuis quatre-vingt-quinze ('95), ce qu'on a constaté, c'est que la performance de BFI n'a pas été satisfaisante sur aucun des items.

Pour le lixiviat, le suivi n'est pas à notre satisfaction; vous le verrez bien dans le mémoire écrit.

915

Pour ce qui est des biogaz, on n'a, à l'évidence, pas réussi à faire un succès.

920

Et on nous a dit quelque chose aux premières parties de l'audience, qu'on retardait de caper le site, et donc qu'on disait: pas de prélèvements tant qu'on n'a pas capé le site, on n'est pas capable de prélever les biogaz.

925

Dans notre tête à nous autres, ce que ça veut dire c'est que, depuis sept (7) ans que ce site-là existe, les biogaz sont tous libérés; ce n'est pas surprenant que ça pue puis que la population trouve que ça empire!

930

À notre avis, il y a des moyens de faire très autrement.

Je pense qu'on devrait être capable de caper le plus proche possible du fond de contamination, pour contrôler la majorité des biogaz. Ça n'a pas été fait, et je pense que BFI va le regretter aux audiences d'aujourd'hui, pour le projet.

Pour les autres risques, c'est la même chose.

935

Pour les nuisances, on considère que BFI n'a pas fait son bon devoir de demander à la population: qui en souffrait, comment ils en souffraient, et ce qu'ils pouvaient faire. Ils ont évité de le faire.

940

Moi j'ai insisté au Comité de vigilance pour que ce soit fait, qu'il y ait une étude auprès de la population, et ils ne l'ont jamais fait.

Je pense que ça, c'est le problème majeur en fait. Ces nuisances-là sont un problème majeur.

945

Pour ce qui est du projet d'agrandissement, on n'en a pas contre la mesure transitoire, on n'en a pas contre le fait de remonter le site actuel, on n'en a pas contre l'enfouissement.

Par contre, si quelque chose doit être fait, même le petit million de tonnes pour *tougher* encore un (1) an, il doit être bien fait.

950

Les conditions, chacune des conditions doit être respectée, et à partir de tout desuite, s'il y a un développement quelconque.

955

Il y a évidemment la capacité et la durée du projet. On comprend bien une population qui a souffert d'un petit site de cinq millions (5 M) de tonnes pendant cinq (5) ans, d'être très inquiète pour un site de quarante millions (40 M) de tonnes sur vingt-cinq (25) ans.

Autre chose: on a proposé de faire un compostage en andains.

960 Nous, le compostage, on est très procompostage. Sauf que ça pue le compostage, n'importe qui va le dire. On a beau faire de notre mieux, on l'échappe des fois, ça se met à sentir. On n'a pas besoin de ça dans ce site-là.

Je passe à ma conclusion, j'espère que vous allez me laisser le faire, parce que c'est capital.

965 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui mais on va couper un peu nos questions.

970 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Merci.

975 Ce qu'on demande, j'ai envie de dire qu'on exige, c'est qu'on fasse un suivi cohérent de l'eau souterraine. La première chose qui doit être faite, c'est vérifier le bruit de fond.

Le bruit de fond, ç'a été vérifié, selon le Décret ç'a été fait, le calcul a été fait par la compagnie dans les eaux du site.

980 Ce qu'on demande, c'est qu'il y ait une vérification du bruit de fond de l'eau souterraine qui soit faite à l'extérieur du site, et pas sous la responsabilité de la compagnie, sous la responsabilité de l'État.

985 Le deuxième élément important, c'est qu'on se contente, à date, de vérifier la qualité de l'eau dans la nappe de till.

On est bien d'accord qu'on le fasse, parce que c'est la première place qui va être contaminée, mais ce qui nous inquiète, nous, c'est l'eau que la population boit.

990 On veut absolument qu'il y ait des mesures qui soient prises dans l'eau de la nappe de roc qui est en dessous, parce que cette eau-là est bue, de fait, puis il y a même des gens qui la boivent sans traitements.

995 Un autre élément c'est que les critères qui ont été retenus, par le ministère de l'Environnement, ne sont pas à notre satisfaction, parce qu'ils ne sont pas capable de discriminer entre le lixiviat et l'eau de la nappe de till; en fait, il y a beaucoup, beaucoup de critères qui sont communs aux deux (2).

1000 L'objectif de suivre l'eau souterraine, c'est de pouvoir détecter qu'il y a de l'eau qui passe en dessous. Alors ce qui est important, c'est de se servir de critères qui vont le détecter, le plus tôt possible.

Il faut prendre des produits qu'on retrouve dans le lixiviat mais qu'on ne retrouve pas dans l'eau. Si on les retrouve eux autres, en dessous, on va s'inquiéter vite. Ça c'est la première chose, c'est pour l'eau.

1005

Le deuxième élément c'est le biogaz, qui est peut-être, encore là, le risque le plus important.

Ce qu'on a demandé à la compagnie c'est de faire une évaluation du risque toxicologique; ce n'est pas utile de se perdre en études épidémiologiques, on n'y arrivera pas, les études très complexes et très lourdes n'y sont pas arrivées.

1010

Par contre, les techniques permettent de faire une évaluation du risque toxicologique, qui nous donne un indice à savoir si ç'a du bon sens ou si ça n'en a pas.

1015

L'autre élément important, évidemment, c'est l'exposition aux odeurs.

La compagnie doit d'abord s'assurer, et nous assurer, que toutes les techniques possibles pour limiter les odeurs, seront mises en place à mesure que l'enfouissement sera fait.

1020

Et aussi, il faut demander à la population, essayer de déterminer et de bien savoir quel est le problème des odeurs. On ne peut pas demander à la compagnie de le faire.

Nous ce qu'on dit c'est qu'on devrait le demander à un comité, on ne l'a pas appelé Comité de vigilance , on l'a appelé Comité de suivi des nuisances , bien c'est le Comité de vigilance.

1025

Et ce comité-là doit être indépendant de la compagnie, totalement indépendant. Sa gestion doit être confiée à un organisme extérieur, sa composition devrait comprendre prioritairement et majoritairement des gens de la population qui sont exposés, ou encore qui sont compétents dans le domaine.

1030

Le comité devrait être dominé par ces gens-là, bien entendu que les autres de la compagnie... la Ville doit y être là. Mais, ce comité-là doit être un comité de citoyens.

1035

Ces mandats doivent être clairs, doivent être écrits dans le Décret. Ces mandats-là doivent évidemment comprendre le suivi de toutes les plaintes, ça doit comprendre toutes les études environnementales qui seront faites hors site, ça doit comprendre tous les éléments...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Je dois vous arrêter, parce que là on ne pourra même pas vous poser une seule question.

1040

Dr MARCEL BÉLANGER :

Ah! ça va aller vite, vite, vite.

1045

Il faut qu'ils soient financés convenablement. Si on mettait par exemple, un dollar (1,00 \$) la tonne, c'est sûr que ce comité-là aurait ce qu'il faut pour...

1050 Ensuite il faut scinder le projet: il y a trois (3) tas. Ce qu'on dit c'est que: faites-en un (1) tas, faites toutes ces conditions-là, et au bout du sept (7), huit (8) ans, que les gens... que le Comité de nuisance revienne à une table comme ici, et dise: ç'a-tu du bon sens? Ç'a-tu été bien fait ou non? Ça serait très important.

On dit non au compostage à l'air libre.

1055 Et finalement, le ministère de la Santé voudrait bien être consulté sur le contenu du Décret, pour ne pas qu'il se produise ce qui s'est produit la première fois.

Alors, je suis désolé d'avoir débordé, mais c'était le minimum que je pouvais vous dire.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1060

Ça va quant à moi, docteur Bélanger. Merci beaucoup quant à moi. Et mon collègue va... n'a pas de questions.

C'était complet en soi et de toute façon le mémoire...

1065

Dr MARCEL BÉLANGER :

Aucune question?

1070

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Non, ça va. Quant à moi j'avais quelques petits éclaircissements, tout simplement, puisque votre mémoire est précis et complet en soi, ça va quant à moi.

1075

Dr MARCEL BÉLANGER :

Bien, merci Madame, j'espère que ça vous éclairera pour bien orienter le Ministre.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1080

Assurément. Nous allons maintenant avoir une brève pause d'une dizaine de minutes, et puis nous reviendrons après, avec monsieur Bruno Cloutier.

-- 14 h 15, SUSPENSION

1085

-- À 14 h 35, REPRISE DE L'AUDIENCE

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1090 Alors j'appelle monsieur Bruno Cloutier, s'il vous plaît.

M. BRUNO CLOUTIER :

Bonjour Madame la Présidente, Monsieur Haemmerli.

1095

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Bonjour.

1100

M. BRUNO CLOUTIER :

Ça va prendre dix (10) minutes, c'est juste ça ici.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1105

Est-ce que vous souhaitez que je vous fasse signe à un moment donné?

M. BRUNO CLOUTIER :

1110

À neuf minutes et demie (9).

MADAME LA PRÉSIDENTE :

À neuf et demie (9)?

1115

M. BRUNO CLOUTIER :

Oui.

1120

MADAME LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Promis.

M. BRUNO CLOUTIER :

1125

Ç'a été écrit le vingt-quatre (24), en réalité. Ç'a été écrit le vingt-quatre (24) février et puis jusqu'à maintenant: *Prélude au mémoire, référence: BAPE Lachenaie* .

1130

La date limite pour déposer un mémoire écrit étant le vingt-huit (28) février, je ne crois pas être en mesure de réaliser un mémoire comme nous aimerions en écrire un.

Tout d'abord, la documentation déposée, pour aider à comprendre et mieux diriger une opinion globale, a été pour nous impossible à consulter dans sa totalité.

1135 Je dis à l'heure actuelle car, comme la dernière fois, nous prendrons bien sûr le temps, nous devons procéder à notre rythme cependant.

On aurait aimé accompagner un mémoire écrit par une petite pensée, je vais vous la lire:

1140 *Un dimanche de vent froid,
sous la porte et les châssis doubles,
un dimanche frileux et patriote,
quelques heures avant la symphonie d'éboueurs
pour corps fatigués, journée de dix heures,
1145 poubelles et camions Sanivan,
avant que la page ne fut tournée.*

Ça vient de Gérard Godin, dans son recueil de poèmes.

1150 (M. BRUNO CLOUTIER FAIT LECTURE PARTIELLE DE SON MÉMOIRE.)

On continue ici le vingt-sept (27) février; on va y aller plus par thèmes.

Le facteur de compaction: ce que ça engendre comme nuisances.

1155

En fait, il y a un recouvrement exigé par la loi, d'argile, lorsque l'enfouissement est terminé.

Lorsque le tassement se fait, il faut découvrir, il faut décaper le tas de vidanges, pour remettre des vidanges par-dessus, pour ensuite recaper. C'est ce qui s'observe en ce moment à Lachute.

1160

Alors, en même temps, un empilement de cinquante-sept (57) mètres, c'est loin d'être une surélévation de quinze (15) mètres. Allez hop, dans le chapeau!

1165 Ensuite il y a des jugements. Le bonheur d'un promoteur privé fait le bonheur d'un autre, et public et privé.

Dans un marché ouvert, je vous le dis, l'un dans l'autre, il n'y a pas de différence.

1170 Nous, si à Lachenaie le promoteur est arrivé en pleine audience avec une demande d'agrandissement d'urgence, à Lachute ce sont des résolutions adoptées sans consultations publiques, nous mettant hors jeu dès le départ, et la mise sous les faits accomplis.

1175 C'est ça qui nous fait grincer des dents: se faire répéter par le préfet que ces résolutions ont été adoptées unanimement, ne nous laisse peu d'alternative à trois virgule deux (3,2) kilomètres d'un site d'enfouissement.

Un Comité de vigilance.

1180 Pour nous, on aimerait bien lire la lettre... -- en fait, un paragraphe de la lettre du vingt-sept (27) septembre adressée à monsieur Boisclair. On ne pense pas avoir le temps.

1185 Du reste, ce qu'on a compris de celui de Lachenaie. Parce qu'à Lachute, malgré de sérieuses recommandations du BAPE quant à la nécessité d'en établir un rapidement, ça n'a évidemment, pas trouvé bon entendeur.

Pas d'initiative, ces gens-là attendent le Décret eux aussi, même un organisme public.

1190 Donc, à Lachenaie le promoteur, selon notre compréhension, et en résumé: il était avec des gens de l'Âge d'or et des Chevaliers de Colomb. Et depuis vingt (20) ans, les gens de l'Âge d'or ne sont plus, le docteur est parti, reste nos preux chevaliers. Nous leur souhaitons bonne chance.

La durée de vingt-cinq (25) ans versus cinq (5) ans.

1195 Envisager un décret autorisé pour une période de vingt-cinq (25) ans, reste pour nous on ne peut plus problématique. Pour d'autres aussi, et peut-être pour d'autres raisons.

1200 Mais parce que la gestion des matières résiduelles est loin d'être des plus transparente: limiter tout décret, dont celui de Lachenaie, mais aussi celui de Lachute, puisque tout est encore possible.

1205 Les limiter à cinq (5) ans, ça nous permettrait à nous, riverains, de retourner faire le point au bout de cinq (5) ans.

C'est à l'heure actuelle le seul endroit, au BAPE, pour le simple citoyen, de pouvoir questionner ouvertement et obtenir quelques documents, même erronés.

1210 Aux cinq (5) ans, ça peut être même extrêmement long pour ceux qui souffrent des nuisances. Donc, pour eux, population comprise dans un rayon de cinq (5) kilomètres, il s'agit donc cependant de la seule garantie qu'ils auront pour prendre part à l'évolution.

1215 Il s'agit donc du paradoxe observable et lié à la politique quatre-vingt-dix-huit, deux mille huit (1998-2008), le fait que les riverains ne verront jamais diminuer les tonnages au site d'enfouissement.

1220 Pour nous à Saint-Hermas, on en voit passer des camions: des petits, des gros, des verts, des bleus, des blancs, des sales, des rouillés. Certains ralentissent, d'autres pas, certains accélèrent, d'autres arrêtent. La plupart, pour un temps, l'an passé, n'étaient pas sûrs; question de territoire.

Les statistiques de recyclage.

1225 Pour nous à Mirabel et à Saint-Hermas, c'est quasiment décourageant. Maintenant, tout l'exercice imposé jusqu'à présent -- donc au secteur municipal -- qui représente vingt-cinq pour cent (25 %) du tas de vidanges, donc soixante-cinq pour cent (65 %) dans vingt-cinq pour cent (25 %); sinon il y aura des amendes, des taxes.

1230 C'est peut-être encore en remettre sur les épaules du pauvre citoyen, encore une fois, qui ne comprend pas.

Ce qu'il comprend c'est que la business du bac bleu, vert et brun est payante à court terme pour le fabricant de bac et les distributeurs.

1235 Donc, soixante-cinq pour cent (65 %) du vingt-cinq pour cent (25 %) fait que le un pour cent (1 %) de la population, riverains du site d'enfouissement, subit de très graves préjudices pour la ressource, quant à sa disponibilité pour les générations futures.

1240 Nous parlons donc d'une ressource de disponibilité d'enfouissement, ce que le promoteur appelle *offre*. Un enfouissement *giga* n'assurera pas la pérennité de la ressource; surtout avec le facteur de compaction observable, soit sur le terrain, ou bien théoriquement, devant les tribunaux.

1245 Ça nous inquiète terriblement. Nos enfants n'auront peut-être plus rien à dire: nos chers avocats sont là.

1250 Donc, il y a mégasite à Lachute, il y a giga-site à Lachenaie: l'un privé et l'autre public. L'un dans l'autre, le public va tout autant tirer la *couverte* de son bord. Son but est l'enfouissement, et non pas le respect ou la compréhension des riverains.

Mais lorsque les gens posent et reposent toujours la même question, et que la réponse est toujours la même, il faut s'interroger.

1255 C'est peut-être qu'ils ont entendu la réponse, mais qu'ils ne comprennent toujours pas le sens. Il ne suffit pas toujours de répéter.

Un exemple: la question de nationalisation.

1260 La réponse du ministère de l'Environnement réfère aux orientations de quatre-vingt-seize ('96), mais le rapport du BAPE de ce temps, *Déchets d'hier et de demain...*

De mémoire, ce n'est pas le bon titre mais...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1265 *Ressources de demain.* Et ça me permet de dire que vous êtes à neuf (9) minutes trente (30) secondes.

M. BRUNO CLOUTIER :

1270 D'accord.

On voulait parler de l'intégration au paysage, le nuage de mouettes, le rejet de lixiviat.

1275 En fait, si on rejette un lixiviat dans un petit cours d'eau, c'est plus sévère. Maintenant, si on a compris, ça s'en va directement dans le Fleuve St-Laurent, en passant par une régie.

Mais le promoteur s'en lave quand même les mains, même avec un facteur de compaction et puis... de neuf point cinq (9.5), il va y avoir du lixiviat pour, c'est sûr, cinquante (50) ans.

1280 On voulait parler des *nez électroniques*, ou cercles vicieux de *l'inconfiance*, ou le jour où les machines et les rapports d'analyse démontreront que le nez des riverains n'est pas fiable.

La pertinence et la limite des études, on voudrait en parler, on n'a pas le temps!

1285 Engager un tiers ne signifie pas qu'un rapport est sans faille, cependant. Il faudra cependant prendre l'habitude d'obtenir des rapports d'étude, des mises à jour pertinentes; puisqu'il s'agit, la plupart du temps, de la faiblesse majeure de ces rapports, ils ne sont pas à jour.

1290 Pour conclure, alors voilà, solidaires, nous on vient se tirer dans le pied. Non au giga-site d'enfouissement.

Ce qui nous fait peur à Saint-Hermas, c'est que du trois cent mille (300 000) tonnes acceptable par année, proposé par le promoteur à Lachute en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), on est rendu à quatre cent soixante mille (460000) tonnes.

1295 Il y a aussi tous les faits d'excavation d'argile. Donc, sur le million de Lachenaie, quand bien même il serait coupé en deux (2), où va-t-on enfouir le reste?

1300 Bien, on ne l'enfouira pas. Comme c'est parti là, on va l'empiler sur notre cinq cent mille (500 000) tonnes à Saint-Hermas.

Je voudrais remercier le BAPE, cette Commission, son équipe: merci.

1305 Si on a déposé verbalement aujourd'hui, c'est notre confiance en vous qui l'a permis. Sans confiance, je pense que c'est préférable par écrit.

Bonne chance aux riverains.

1310 Je suis Bruno Cloutier, je parle pour Chantal Charron, Rose-des-Vents Desneiges et Noé, nous sommes une famille de la douzième nation, proclamée le douze (12) février deux mille trois (2003) à la Commission des institutions à l'Assemblée Nationale. Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1315 Merci beaucoup monsieur Cloutier.

J'aimerais vous poser une question pour que vous précisiez. *Aux cinq (5) ans*, il y a une période de transition qui est demandée par la CMM, et caetera.

1320 Si on comprend bien ce que vous nous avez dit, c'est que vous voudriez que dans tous les sites d'enfouissement, lorsqu'il y a des demandes présentement, ou aux cinq (5) ans, la population...

M. BRUNO CLOUTIER :

1325 Que ce soit autorisé au maximum pour cinq (5) ans, oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1330 Dans chaque région?

M. BRUNO CLOUTIER :

1335 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Que ça soit partout uniforme au Québec, ça?

1340 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Je pense que par la loi, les PGMR doivent être révisés aussi aux cinq (5) ans.

1345 Donc, c'est sûr et certain qu'il y aurait sûrement des regroupements de Commissions à faire, mais qu'un suivi se fasse pour que, non pas que ce soit fait pour vingt-cinq (25) ans et puis qu'on n'ait plus rien à dire là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1350 Dans le fond, c'est les...

M. BRUNO CLOUTIER :

Si c'est mal fait le premier cinq (5) ans, on ne veut pas que ça continue.

1355

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est les capacités que vous ne voulez que pour cinq (5) ans, est-ce qu'on doit comprendre ça?

1360

M. BRUNO CLOUTIER :

Oui, en réalité. Parce que les capacités, avec le facteur de compaction en évolution, puis le tassement, on ne comprend pas beaucoup non plus.

1365

On sait que le facteur de compaction, le tassement va augmenter la durée de vie du site, va augmenter aussi les nuisances, quand on va décaper puis en remettre.

Mais si la capacité annuelle est limitée, c'est une chose, pour cinq (5) ans, ça serait bien, mais il n'y a pas de débordement. Mais en même temps aussi, c'est pour faire le point. Dans cinq (5) ans...

1370

Le citoyen n'a pas d'étude, n'a pas de documentation dans les journaux; on en parle rarement et puis on ne parle peut-être pas des bonnes choses.

1375

Mais les études qui ont été déposées à votre Commission, on ne les a pas toutes lues, on va les lire.

Dans certaines études, ils sont passé date déjà, mais, qu'il y ait comme une façon de faire de mise à jour, autant pour le BAPE, autant pour le Gouvernement, que ces documents-là soient mis à jour et puis donnés au public, pour qu'il puisse en prendre connaissance.

1380

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Cloutier, juste un point de précision, après ça je vous laisse continuer. C'est ce que vous mentionniez au début de votre présentation, quand vous parliez de *suivi de transfert du savoir*, est-ce que c'est à ça...?

1385

M. BRUNO CLOUTIER :

Oui, c'est un peu relié. Parce que nous on a fait déjà une expérience au BAPE, à Lachenaie. Maintenant, on est revenu... Non, à Lachute.

1390

On est revenu ici, à Lachenaie, on a posé des questions, mais en même temps, dans les questions qu'on a entendues, il y a beaucoup de choses qui reviennent, il y a un savoir qui est perdu en quelque part, ou qui est méconnu pour les nouveaux qui arrivent.

1395

1400 Mais ça ne nous tenterait pas de recommencer et à Sainte-Sophie et à Joliette, devant une
autre commission, pour, en même temps comme citoyen, activement participer, mais démontrer
aussi à la commission, qu'on participe sérieusement: donc, il y a toujours une preuve à donner, pour
le citoyen... une confiance qu'il faut donner à la Commission un peu là, pour être bien entendu.

1405 Cette confiance-là, si elle a été démontrée aujourd'hui ou dans l'autre audience, vaudrait
autant pour nous que pour d'autres groupes environnementaux que...

On ne voudrait pas recommencer à zéro mais on recommence où on est rendu et puis on
avance.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1410 Le suivi de la connaissance?

M. BRUNO CLOUTIER :

1415 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1420 C'est ça. Bien. Merci infiniment monsieur Cloutier, pour votre présentation.

M. BRUNO CLOUTIER :

Je vous remercie.

1425 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

J'appelle maintenant la Ville de Mascouche.

M. RICHARD MARCOTTE :

1430 Bonjour Madame la Présidente. Richard Marcotte, Maire de la Ville de Mascouche.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1435 Monsieur le Maire.

M. RICHARD MARCOTTE :

1440 Je vais présenter les collègues qui vont m'assister dans cette présentation: monsieur Luc Tremblay, directeur de la Ville et un des fondateurs de Recyc-Québec, et ensuite nous allons avoir maître Nadon pour les questions ou quelque chose... de Desjardins Ducharme et Monast.

1445 Et aussi monsieur Marc Desjardins, *Ph.D*, qui est de Axor, et aussi souvent mandaté par le ministère de l'Environnement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

O.k. Est-ce que vous voulez que je vous fasse signe à un moment donné?

1450 **M. RICHARD MARCOTTE :**

Oui, s'il vous plaît. Ça, ça n'a pas compté là?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1455 Ah! non non. Non.

M. RICHARD MARCOTTE :

Merci. On va bien s'entendre.

1460

MADAME LA PRÉSIDENTE :

À quel moment, vers deux (2) minutes? Quand il vous reste deux (2) minutes à peu près?

1465 **M. RICHARD MARCOTTE :**

C'est vrai, vous pouvez... il n'y a pas de problème.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1470

Parfait.

M. RICHARD MARCOTTE :

1475

Je vais essayer d'être concret.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

1480

M. RICHARD MARCOTTE :

Parce que nous allons parler d'un dossier qui est très ciblé. On va laisser tous nos collègues et intervenants discuter de la grande théorie.

1485

Nous avons, avant tout, à vous remercier pour ces audiences, et nous donner l'opportunité de venir vous présenter la position de la Ville de Mascouche en tant que Corporation municipale et représentante majoritaire de la Régie des eaux usées de Lachenaie- Mascouche.

1490

La Ville va vous présenter quatre (4) raisons majeures, pourquoi nous sommes ici.

Première des choses: l'industrie de la dépollution pour notre part, est incontournable, tout comme l'assainissement des eaux usées, mais la solution de l'enfouissement n'est pas, à notre sens, une solution unique ou la seule solution viable.

1495

Deuxièmement: les Décrets gouvernementaux de quatre-vingt-quinze ('95), quatre-vingt-dix-huit ('98) et deux mille un (2001), qui ont porté sur BFI, doivent être modifiés pour protéger les citoyens de Mascouche qui n'ont pas à payer deux (2) fois, soit une (1) première fois pour le traitement de leurs déchets; un virgule cinq pour cent (1,5 %) de neuf cent soixante-dix mille (970 000) tonnes; et une deuxième fois pour le traitement des rejets prétraités de BFI, à la station d'épuration des eaux usées, soit cinquante-six pour cent (56 %) de ces déchets; voir notre mémoire en page 13.

1500

Troisièmement: le raccordement de BFI à la station d'épuration via la Ville de Terrebonne, secteur Lachenaie, a fait perdre à la Régie une partie des subventions admissibles lors de la construction de mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) et quatre-vingt-seize ('96), puisque les rejets industriels ne sont pas admissibles dans de telles subventions gouvernementales; voir le mémoire page 27.

1505

Quatrièmement: BFI se dit citoyens et citoyennes de Terrebonne, se sert du concept de la territorialité pour se soustraire aux demandes de la Régie; qui est pourtant le seul gestionnaire du territoire qui inclut le site d'enfouissement.

1510

La Ville de Mascouche est la vingt-deuxième ville du Québec, la huitième en importance dans la CMM et la troisième dans la région Lanaudière. Elle fait partie donc, de la CMM, et la Ville a une vocation essentiellement résidentielle, soit plus ou moins quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de son rôle d'évaluation imposable.

1515

La Ville a produit ce mémoire dans un but de prévention pour tous les citoyens qu'elle représente. Nous devons surtout être en mesure de faire face à la demande en tout temps.

1520

Dans cet ordre d'idée, il est impensable qu'un tiers comme BFI, vienne déséquilibrer cette saine gestion, sans être redevable, auprès de la Régie et de la Ville de Mascouche, des coûts et des inconvénients qu'il cause.

1525

D'ailleurs, ce point est bien souligné par la Ville de Terrebonne, dans son propre mémoire, déclarant:

1530

Étant un citoyen corporatif de la Ville de Terrebonne, la compagnie BFI verse une redevance de l'ordre de un million (1 M) par année à la municipalité, cette redevance compense partiellement les pertes en revenus de taxes.

1535

Ce n'est pas une question, pour notre part, de revenus de taxes qui est en cours, mais une question de gestion responsable avec l'ensemble des intervenants de la CMM, de la Régie et du ministère de l'Environnement.

1540

Dans l'état actuel des choses, la Ville de Mascouche ne peut accorder un chèque en blanc de ce projet qui est susmentionné.

1545

En deuxième point, il y a trois (3) points fondamentaux que le mémoire relate, soit la fermeture du site actuel et la gestion postfermeture; les recommandations sont incluses à l'annexe 1.

Deuxièmement: appliquer une nouvelle politique de gestion des déchets; les recommandations sont à la page 57 dudit mémoire.

1550

Et troisièmement: d'établir des conditions impératives devant être décrétées, pour régir un agrandissement partiel; les recommandations se retrouvent en page 65, et particulièrement à l'annexe 2.

La mise en situation. Il est nécessaire, en raison des préjudices causés, de préciser la portée administrative et juridique de cette problématique.

1555

Il faut dès maintenant s'assurer que, les décrets régissant BFI soient modifiés, et qu'ils prévoient de nouvelles conditions qui viendront modifier les conditions actuelles. Cela est essentiel et préalable à toute discussion quant au projet à l'étude.

1560

En aucun temps, lors de la conception et de la réalisation de la station d'épuration, construite en mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), il ne fut prévu que les eaux de lixiviat du site d'enfouissement de BFI soient traitées ou seraient traitées à la station d'épuration de la Régie.

1565

Soulignons encore que BFI n'est pas un simple citoyen résidant à la Ville de Terrebonne, secteur Lachenaie, mais plutôt une industrie dont les rejets prétraités astreignent à des traitements spéciaux. Et ces rejets prétraités doivent être re-traités par la station d'épuration de la Régie, ce qui impose un contrôle et des coûts accrus à cette dernière.

Je tiens à rappeler que le territoire d'intervention de BFI est l'Île de Montréal, l'Île de Laval, plus cinq (5) MRC.

1570

D'ailleurs, les ingénieurs de Simo nous indiquaient: L'ajout de ce nouvel affluent hypothèque la capacité de traitement de la station d'épuration de la Régie, qui se verra dans l'obligation de l'agrandir avant l'an deux mille cinq (2005).

1575

Dans le cas où BFI projetterait de rejeter des charges de quatre cents (400) kilogrammes de DBO₅, pendant quatre-vingt-dix (90) jours chaque année, plutôt qu'une (1) seule fois en deux mille un (2001), il faudrait agrandir la station d'épuration de Lachenaie-Mascouche immédiatement.

1580

Le bon fonctionnement de la station d'épuration de Mascouche-Lachenaie pourrait éventuellement être compromis, advenant une mauvaise gestion du système de traitement des eaux de lixiviat de l'usine, particulièrement après que le site d'enfouissement aurait atteint sa pleine capacité et aurait été fermé, alors que ses eaux de lixiviat continueront d'être générées par les déchets enfouis pendant plusieurs dizaines d'années encore.

1585

C'était la conclusion de la firme d'ingénieurs Simo Management.

En tenant compte des constatations ci-haut décrites, la Ville de Mascouche demande de rétablir l'équité, comme cela aurait dû être fait lors de la construction de la station d'épuration, soit de fixer la participation de BFI au paiement des infrastructures et des frais d'exploitation.

1590

Cette participation se chiffre actuellement, au site, entre une valeur de quatre virgule neuf pour cent (4,9 %) à cinq virgule huit pour cent (5,8%), huit virgule cinq pour cent (8,5 %), ou onze point trois (11,3 %), selon les divers scénarios préparés par les ingénieurs en fonction des autorisations qui seront données ou non par le Gouvernement, à la demande présentement à l'étude, au BAPE.

1595

Les recommandations donc, de notre première partie du mémoire, sont les suivantes: dans les circonstances, la Ville demande de modifier les règlements à partir des décrets qui ont été établis le vingt-neuf (29) novembre quatre-vingt-quinze ('95), tel que modifié aussi, après, au dix-neuf (19) novembre quatre-vingt-dix-huit ('98), et par Décret du dix-neuf (19) décembre deux mille un (2001), relativement aux valeurs limites que doit respecter les eaux de lixiviat de BFI, pour pouvoir être rejetées dans l'émissaire de la station d'épuration de la Régie. Alors, ça c'est l'annexe 1 du mémoire.

1600

La contribution -- deuxièmement -- financière de BFI aux coûts d'immobilisation et d'exploitation de la station d'épuration de la Régie; l'annexe 3 du mémoire.

1605

Les garanties financières, destinées d'assurer la Régie du respect par BFI de l'exécution de ses obligations en regard des eaux ce lixiviat; ça c'est l'annexe 1 du mémoire.

1610

Au niveau des solutions, nous avons peu de temps pour en parler, et le mémoire est beaucoup plus explicite.

1615 À ce titre, il est impératif avant de penser à agrandir globalement, ou bien un tant soit peu le site de BFI à Terrebonne, que le Gouvernement adopte une nouvelle politique cadre, plus contraignante et réaliste.

Tous ces dossiers chauds dépassent nettement la capacité réglementaire ou législative des administrations locales.

1620 Il est bon de souligner que le Gouvernement a esquivé brillamment sa responsabilité dans ce dossier, en reportant sur la CMM, ou dans les MRC, la responsabilité de gérer les collectes de déchets, le recyclage et même l'enfouissement sanitaire.

1625 Dans notre société, l'incitatif le plus utilisé est celui du dollar. C'est dans cette perspective que nous suggérons le recours à l'Enviro-dollar, en établissant une valeur économique aux matières réutilisables, recyclables et réemployées; expliqué plus amplement au chapitre 2 du mémoire.

1630 Et je vous signale qu'en quatre-vingt-seize ('96), nous avons, au BAPE même, présenté cette approche.

Laisser à l'entreprise privée seule, la gestion des sites d'enfouissement sanitaires, d'incinération, de tri ou de compostage, nous apparaît voué à l'échec.

1635 De plus, une région excentrique et périphérique telle que la MRC Des Moulins, ne peut devenir la poubelle de la CMM.

1640 Dans le volet 3 de notre mémoire, nous disons que l'agrandissement potentiel à cette fin -- le site de Lachenaie -- ne peut être traité comme un cas isolé, mais bien dans un plan intégrant l'ensemble de la CMM.

Jusqu'à présent, les décisions locales ont conduit à la fermeture des sites d'enfouissement et abouties à une rareté impressionnante des sites d'élimination pour un territoire aussi peuplé.

1645 La fermeture de la carrière Meloche, le projet avorté de la Régie inter-municipale de l'Île de Montréal sur la gestion des déchets, la fermeture de la carrière Miron, sont parmi les raisons principales qui ont conduit à la tenue de ces audiences.

1650 Tout d'abord, le Gouvernement doit exiger de BFI qu'elle réalise la construction d'un centre de tri, initialement prévu.

La Ville de Mascouche ne peut autoriser aucun agrandissement, ni aucune discussion portant sur un tel projet, tant et aussi longtemps que les modifications législatives ne seront adoptées par le Gouvernement, et que la consultation prévue par la CMM ne sera pas terminée.

1655 Nos recommandations sont les suivantes: la Ville de Mascouche tient à rappeler au Commissaire du bureau, que dans la pratique des huit (8) dernières années, il est important, sinon

1660

essentiel, que le correctif recommandé aux chapitres 1 et 2 du mémoire déposé ce jour, soit intégré au déchet et... au Décret, pardon -- parce que j'espère que ce n'est pas un déchet le Décret, on se comprend bien -- et aux lois avant la discussion dudit projet.

1665

La recommandation quant à un décret à adopter pour modifier les décrets existants font l'objet de l'annexe 2 du mémoire. Ces modifications portent sur les conditions 10, 12, 18 et 21, ainsi que la condition 23, qui garantit dès lors la gestion postfermeture, par la création d'une fiducie, dont la Régie serait un des membres, bien entendu.

1670

En dernier lieu, il faudrait également prévoir la création d'un fond environnemental, lequel servirait à payer les compensations aux villes limitrophes; comme cela se fait généralement dans les autres régions du monde, pour des investissements de même nature.

Alors, je tiens à vous remercier sur l'aspect de la Ville de Mascouche.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1675

J'aurais en tout cas, une première question, peut-être une deuxième. Quand vous nous dites, à la page 65 de votre mémoire, je voudrais bien démêler... vous dites: Si l'agrandissement demandé était autorisé en retenant la même formule, BFI devrait... vous devrait deux millions soixante-cinq mille dollars (2,065 M \$), selon les coûts de quatre-vingt-quinze ('95), représentant huit point cinq pour cent (8.5 %) du coût d'immobilisation de la station.

1680

Est-ce que c'est un (1) des pourcentages que vous nous avez donnés tout à l'heure? Vous avez énuméré une série de pourcentages.

M. RICHARD MARCOTTE :

1685

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1690

Alors, le huit pour cent (8 %) correspondrait à ça, mais vous êtes allé jusqu'à onze (11), tout dépendant des...

M. RICHARD MARCOTTE :

1695

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Je voudrais que vous m'expliquiez ça davantage.

1700

M. RICHARD MARCOTTE :

1705 Bon. Le quatre point neuf (4.9 %), si on se place... Première des choses, l'usine, ce n'est pas une usine qui a été conçue pour du rejet industriel, c'est du rejet de nature domestique. Un (1).

Deux (2): l'évaluation du quatre point neuf (4.9 %), c'est ce qui s'est passé à la conception de l'usine, le calcul qui a été fait.

1710 L'utilisation qui est faite au réel, c'est quatre point neuf (4.9 %) au départ, quatre-vingt-quinze ('95).

Si on ajoute des quantités supplémentaires, on tombe à... nos études nous démontrent à huit point cinq (8.5 %).

1715 Pour le onze point trois (11.3 %), eh bien on a une situation qui est assez incroyable, qu'on a comprise, et surtout qu'on a analysée, c'est l'acide ammoniacal, qui se présente comme étant un nouveau polluant, qui est déterminé, au niveau du Gouvernement fédéral depuis deux (2) ans, comme étant un polluant toxique, et qui entre dans la potentialité des traitements à faire.

1720 Et ça c'est des traitements qui ne sont pas conçus ou prévus... on n'a pas d'équipement pour ça, et c'est au réel, un élément qui existe.

M. LUC TREMBLAY :

1725 À la page 31, Madame la Présidente et Monsieur Haemmerli, du mémoire, il y a un tableau qui a été préparé par nos experts.

(UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE PARLE HORS MICRO.)

1730 **M. LUC TREMBLAY :**

Non, vous l'avez à l'annexe 3 aussi, comme fin d'annexe, mais à la page 31, dans la présentation que vous avez reçue hier soir. O.k.?

1735 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça?

M. LUC TREMBLAY :

1740 Oui Madame. Le tableau explique très bien la situation d'aujourd'hui.

1745 Vous avez... parce que la Régie fonctionne avec des débits et des charges. Alors, les débits et les charges, additionnés selon les pourcentages prévus à l'entente, c'est cinquante-cinq pour cent (55 %) débit, quarante-cinq pour cent (45 %), charge.

Quand vous faites l'addition, les débits réservés à BFI, c'est quatre point neuf pour cent (4.9 %) qu'ils utilisent.

1750 En prenant pour acquis qu'ils nous envoient cent cinquante (150) kilogrammes par jour, seulement de DBO₅.

Les chiffres qui vont en augmentant, c'est que si l'agrandissement se fait à trente-neuf millions (39 M) de tonnes, il va y avoir un nouveau débit et une nouvelle charge, en addition.

1755 Donc présentement, à quatre point neuf (4.9%), il y aurait cent cinquante (150), plus un débit de six cent cinquante (650) par jour.

1760 Avec l'agrandissement, on passe de six cent cinquante (650) à quinze cents (1500). Et la charge passe de cent cinquante (150) à... -- je l'ai ici -- passe de cent cinquante (150) à deux cents (200); selon le projet qui vous a été soumis, par la firme BFI elle-même.

1765 Alors, si ces hypothèses-là, qui ont été soumises par BFI, s'avéraient exactes, et qu'on n'a pas à traiter autre chose que ce qu'on traite aujourd'hui, selon les décrets, le besoin de BFI, dans l'usine de traitement, ne serait plus de quatre point neuf (4.9 %) mais de huit point cinq pour cent (8.5 %). Alors, c'est ça la différence.

1770 Le cinq point huit (5.8 %) et le onze point trois (11.3 %), c'est si on doit traiter la charge ammoniacale, qui là, n'est pas à être traitée en date d'aujourd'hui. Mais si elle l'était -- et c'est des études qui se font présentement -- vous avez des augmentations.

M. RICHARD MARCOTTE :

1775 Et la charge ammoniacale actuellement, le ministère de l'Environnement est en train de normaliser. Et quand la surprise de la nouvelle norme va nous arriver, notre usine n'est pas faite pour ça.

M. LUC TREMBLAY :

1780 On veut donc que ça soit prévu au Décret.

M. RICHARD MARCOTTE :

Il faut que ça soit prévu au Décret.

1785 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que, messieurs, vous avez, à la page 26 de la dernière version, vous mentionnez que:

1790 La Municipalité s'engage à signer avec toute personne ou
corporation qui déverse au réseau des eaux usées dont le débit ou
la charge de pollution représente plus de dix pour cent (10%) de ce
qui est traité, une entente.

1795 Alors, le *plus de dix pour cent (10 %)* c'est le onze point trois (11.3 %) là que vous nous
présentez?

M. LUC TREMBLAY :

1800 Non.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Non?

1805

M. LUC TREMBLAY :

Le dix pour cent (10 %) qui est là, c'est la règle qui s'applique présentement.

1810 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

C'est la règle.

M. LUC TREMBLAY :

1815

Il y a une règle qui est prévue dans le programme, qui fait que quand il y a plus de dix pour
cent (10 %), il y a nécessairement ça.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1820

Oui.

M. LUC TREMBLAY :

1825

On l'a mis là pour que tout le monde comprenne que c'est une règle.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1830

Pour vous, cette règle-là s'applique à partir du moment où on a le onze point trois (11.3%)
qui dépasserait...

M. LUC TREMBLAY :

Non.

1835

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Non? Pas du tout?

1840

M. LUC TREMBLAY :

Non.

M. RICHARD MARCOTTE :

1845

Bien non, parce que l'usine, en partant, n'a jamais été conçue... c'est une usine qui n'avait pas à recevoir les rejets industriels.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1850

Oui mais, à partir du... vous nous avez expliqué que vous convertissiez l'ammoniac, là, qui était celui...

M. LUC TREMBLAY :

1855

Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1860

... qui posait problèmes au niveau des rejets industriels?

M. LUC TREMBLAY :

Ce n'était pas avec l'ammoniac.

1865

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

En tout cas, de BFI. Que vous le convertissiez en charge d'oxygène pour le traiter, donc en équivalent de DBO, finalement, est-ce que c'est ça qui vous ramène à plus que dix pour cent (10 %), ou ça n'a vraiment rien à voir?

1870

M. LUC TREMBLAY :

C'était juste pour illustrer aux membres de la Commission qu'il y a une règle quand ça dépasse dix (10 %).

1875

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

O.k.

1880

M. LUC TREMBLAY :

1885

C'est clair que quand on va dépasser dix (10), la règle est obligatoire. Nous ce qu'on prévoit, et ce qu'on demande, c'est qu'elle s'applique maintenant, parce que c'est déjà des rejets industriels qui vont se rendre à huit point cinq (8.5%), dépendamment de ce qu'on aura à traiter.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1890

Alors, merci pour ce qui concerne la Ville de Mascouche. Merci beaucoup.

Et j'appelle maintenant la Régie de l'assainissement des eaux usées.

M. RICHARD MARCOTTE :

1895

Merci Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1900

Avec un nouveau chapeau, toujours monsieur Marcotte.

M. RICHARD MARCOTTE :

1905

C'est ça. Nous avons choisi de vous entretenir de quelques éléments, parce que les recommandations que vous ferez au ministère de l'Environnement seront déterminantes pour la Régie.

(M. MARCOTTE FAIT LECTURE PARTIELLE DU MÉMOIRE.)

1910

Alors ça c'est, en résumé, ce que je peux vous dire au niveau de la position de la Régie.

Et le document nous démontre que tout est accepté par résolution, et cette démarche doit être rétablie dans le cadre des modifications du Décret, de porter la réalité des responsabilités à une régie, qui est clairement définie dans son territoire et dans ses responsabilités.

1915

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, peut-être pour bien préciser au niveau de la sténotypie, que là, cette fois-ci, vous étiez le président de la Régie?

1920

M. RICHARD MARCOTTE :

Tout à fait.

1925 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Je vais laisser mon collègue, au plan technique, aborder les questions avec vous. Vous devinez sans doute que ces questions, concernant la capacité de l'usine, nous intéresse.

1930 Alors, je vais laisser le technicien poser des questions.

M. RICHARD MARCOTTE :

On va demander à notre ingénieur *Ph.D.*, et analyste aussi, d'être présent, parce...

1935

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ils vont bien s'entendre.

1940 **M. RICHARD MARCOTTE :**

... il faut bien comprendre que, je ne peux pas tout répondre à vos questions techniques.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1945

Bien, j'en ai précisément une (1), pour commencer. Bonjour monsieur Desjardins.

M. ANDRÉ DESJARDINS :

1950

Bonjour.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1955

Vous avez, à l'amex 1, puis particulièrement à l'annexe 2, en ce qui concerne l'agrandissement possible du site de BFI, des exigences pour les concentrations des eaux de lixiviation avant qu'elles vous soient envoyées.

1960

Or, si je ne m'abuse, certaines de ces exigences sont aussi sévères, ou sinon plus, que celles du Règlement sur les déchets solides ou du projet de règlement, là, pour un rejet au milieu naturel.

Alors, j'aimerais juste être sûr que je comprends bien, puis que vous m'expliquiez pourquoi elles sont aussi élevées.

1965

UNE VOIX NON IDENTIFIÉE :

Page 69.

1970 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Et page 80, pour l'annexe 2.

M. LUC TREMBLAY :

1975

En passant, c'est ce qui était au Décret de quatre-vingt-quinze ('95), qu'on a rajouté et...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1980

Oui mais, le Décret de quatre-vingt-quinze ('95) s'adressait aux rejets au milieu naturel.

M. LUC TREMBLAY :

Oui.

1985

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Là on parle de les envoyer au traitement. Donc c'est...

1990 **M. LUC TREMBLAY :**

On voudrait revenir à la situation antérieure, c'est ça la...

M. ANDRÉ DESJARDINS :

1995

O.k. Je pense que qu'est-ce qu'il est important d'établir en premier lieu c'est que, la station d'épuration, dans le contexte actuel, voit sa capacité excédentaire réduite par les eaux qui sont traitées actuellement.

2000

Dans le contexte d'un agrandissement, strictement au niveau DBO_5 , au niveau des paramètres pour lesquels la station est normée, on sait que la station d'épuration n'a pas la capacité de recevoir les eaux qui seraient générées par le site, après son agrandissement.

2005

Là où on a surtout porté notre attention, c'est dans le contexte d'une norme éventuelle sur l'azote ammoniacal.

Dans les hypothèses qui ont été indiquées dans l'étude d'impact, on indique que la concentration en azote ammoniacal, du lixiviat prétraité, serait de trente (30) milligrammes par litre.

2010 Ce qui représente une concentration qui reste aux alentours de peut-être trois (3) fois ce qu'on retrouverait dans des eaux usées domestiques normales.

2015 La station d'épuration actuelle n'a pas la capacité de recevoir et de traiter cet azote-là. Or, le ministère de l'Environnement nous a indiqué, dans un récent échange, qu'il serait possible que la station d'épuration de la Régie soit éventuellement normée, au niveau de ce paramètre-là.

Si ceci advenait, ça engendrerait des coûts majeurs d'agrandissement de la station d'épuration, pour être en mesure de recevoir ces charges en azote ammoniacal, là.

2020 Et dans ce contexte-là, il nous paraît préférable que le traitement se fasse au niveau du site de BFI, plutôt que d'imposer, de traiter l'ensemble du débit à la station d'épuration.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2025 D'accord. Et le fait de... en fait, ma préoccupation -- je vais revenir dans l'autre sens -- le fait d'avoir des exigences pour des eaux qui finalement, sont beaucoup plus diluées que n'exigeraient les normes actuellement, ça ne risque pas de diminuer l'efficacité de votre traitement, en regard des autres paramètres que l'ammoniac?

M. ANDRÉ DESJARDINS :

2030 Non. En fait, compte tenu qu'il s'agit d'étangs aérés, il n'y a pas de problématique réelle associée à des eaux qui seraient plus diluées ou quoi que ce soit. Si c'était un *boues activées*, ça ne serait pas la même chose.

2035 Mais dans le cas d'un étang aéré, si les eaux usées qui arrivent à la station d'épuration sont fortement diluées, ça n'affectera pas négativement la performance de la station.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2040 D'accord. Et on nous a dit, puis je voudrais juste être sûr de bien comprendre, vous nous dites: Si ça agrandit, l'usine n'est pas en mesure de recevoir ces débits et ces charges-là.

2045 Mais actuellement, on nous a dit, en première partie, que l'usine était, sauf accidents ou sauf dépassements, que l'usine était parfaitement en mesure de traiter ce qu'elle recevait. Est-ce que c'est vrai?

M. ANDRÉ DESJARDINS :

2050 La station d'épuration...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Oui.

2055 **M. ANDRÉ DESJARDINS :**

... rencontre actuellement les normes pour lesquelles elle a été conçue, en considérant les débits et charges actuelles des eaux de lixiviation du site de BFI.

2060 Ce qu'on a indiqué c'est que, si on considère les débits futurs et les charges futures du lixiviat prétraité, qui proviendraient du site de BFI, après agrandissement, à ce moment-là la station d'épuration n'aurait plus la capacité voulue pour recevoir ces charges-là, même sans normes additionnelles concernant l'azote ammoniacal.

2065 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

D'accord.

2070 **M. ANDRÉ DESJARDINS :**

Maintenant, si le Ministère vient à imposer une norme, bien la situation va être évidemment, encore pire.

2075 **M. LUC TREMBLAY :**

Je voudrais juste rajouter que oui, l'usine peut prendre, présentement, le quatre point neuf pour cent (4.9 %), sauf que la partie qui dispose ou qui détient le quatre point neuf pour cent (4.9 %), c'est la Ville de Mascouche dans son cinquante-six (56).

2080 La Ville... Terrebonne, secteur Lachenaie, n'avait que quarante-quatre pour cent (44 %), comme c'est bien établi dans les dossiers que vous avez sur votre table...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2085 Oui.

M. LUC TREMBLAY :

... mais ils n'ont pas les capacités... l'usine a une capacité excédentaire.

2090 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

2095 Justement monsieur Tremblay, en première partie, les gens de la Ville de Terrebonne nous ont parlé... ou en tout cas, il a été mentionné que l'achat de vos parts, non utilisées par la Ville de Terrebonne là, serait éventuellement envisagé. Est-ce que vous avez un commentaire à formuler?

M. RICHARD MARCOTTE :

2100 Écoutez, est-ce qu'on va vendre notre capacité de développement, sans savoir qu'on ne sera pas complètement protégé dans ce grand dossier-là, par des modifications et des décrets, pour nous donner l'assurance qu'à court, moyen et long terme, la population de Mascouche soit protégée?

2105 Je ne souhaite pas du tout que BFI, exemple, tomberait en faillite d'ici quelques années, mais on a vu récemment des grandes corporations tomber en faillite, et nous laisser le plat et la responsabilité à long terme.

2110 Alors, on se doit absolument de considérer que... je ne suis absolument pas contre les dépollueurs, mais il y a des règles du jeu qui doivent respecter autant le privé que le public. Et l'arrimage du court, moyen et long terme, pour notre part, est incontournable dans ce cas-là.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2115 Merci beaucoup.

M. RICHARD MARCOTTE :

Juste dernier point, Madame la Présidente.

2120 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui, merci.

M. RICHARD MARCOTTE :

2125 Est-ce qu'il y a d'autres questions?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2130 Non, je voulais vous remercier tout simplement.

M. RICHARD MARCOTTE :

2135 Je voulais simplement vous dire que quand on nous dit que dans l'usine *l'eau propre sort*, parce qu'il y a eu des prétentions que oui, l'usine, c'était l'eau propre, je vous en ai apporté pour fin de dépôt aujourd'hui.

2140 Ce matin, ç'a été pris à l'usine le quatre (4) mars deux mille trois (2003) à onze heures (11 h 00), et si cette eau propre là sert à éclairer le débat, bien on pourrait vous le déposer.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur. J'appelle maintenant monsieur Robert Picard, s'il vous plaît.
Après quoi nous ferons encore une courte pause.

2145

Alors, bonjour monsieur Picard, souhaitez-vous que je vous fasse signe à un moment donné?

M. ROBERT PICARD :

2150

Oui, oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2155

À cinq (5) ou à huit (8) minutes?

M. ROBERT PICARD :

J'ai remarqué depuis hier que c'était très sage.

2160

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous voulez que je vous le dise à cinq (5)? Cinq (5) minutes?

M. ROBERT PICARD :

2165

S'il vous plaît.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2170

Parfait.

M. ROBERT PICARD :

Alors essentiellement, et je résume, je voudrais toucher trois (3) éléments.

2175

(M. PICARD FAIT LECTURE PARTIELLE DE SON MÉMOIRE.)

Alors, je passe évidemment, tout l'aspect de la définition du projet, pour dire, pour parler des impacts sur la santé.

2180

Alors, on a vu qu'il y a peu de corrélation directe, étudiée et documentée, entre vivre à proximité d'un site d'enfouissement et la santé humaine.

2185 Toutefois, il y a eu certaines études qui ont été faites; exemple, au département de la santé communautaire de l'Hôpital Sacré-Coeur; où une conclusion qui a été apportée visait que... on disait que les cancers chez la population *micheloise*, à l'exception du cancer du sein, a augmenté d'une façon significative.

2190 Alors, nonobstant ces études-là, on sait que, les matières résiduelles contiennent certaines substances cancérigènes ou narcotiques, notamment le benzène, le chloroforme, le dibromoéthane, le dichlorométhane, et caetera.

2195 Alors, on sait que le toluène et l'éthane sont des puissants narcotiques. On sait que les propriétés mutagéniques du toluène ont également été démontrées lors d'expériences sur des animaux.

Alors, la santé publique nous a informé qu'il n'y a toujours pas d'étude qui prouve, hors de tout doute, que cet état de fait n'a pas d'impact sur la santé.

2200 Et déjà à ce point-là, c'est un élément qui nous porte à penser en termes de refus à ce projet. On sait aussi que l'exposition continue de la population, même à faible dose, comporte des risques.

2205 Le promoteur prévoit l'émission de plus de deux cent neuf millions (209 M) de mètres cubes, soit plus de sept milliards (7 G) de pieds cubes annuellement.

2210 Maintenant, il faut comprendre aussi que, la façon dont va être conçu ce site-là, il faut le comparer un peu à un bol de plastique: tant et aussi longtemps qu'on n'a pas mis le couvercle d'une façon étanche, bien à ce moment-là, il y a des gaz qui se dégagent.

De telle sorte qu'on peut même penser, dans le contexte juste de la conception, que le quatre-vingt-dix pour cent (90 %) d'efficacité du captage est questionnant, et qu'on pourrait penser d'un ordre de soixante-quinze pour cent (75 %) de captation.

2215 Et à ce moment-là, cette efficacité de soixante-quinze pour cent (75%) ferait en sorte que le site pourrait échapper cinquante millions (50 M) de mètres cubes annuellement, soit plus de un milliard sept cents millions (1,7 G) de pieds cubes de biogaz, dont une partie est réputée cancérigène.

2220 Alors, à ce moment-là c'est encore un élément majeur qui dit: il faudrait penser au refus.

Maintenant, on en parle peu, mais on en a tout de même parlé, c'est tout le stress qui est engendré par une exposition fréquente à des odeurs désagréables.

2225 Alors, on sait que ça peut entraîner d'autres types de problèmes sur la santé: l'augmentation de la tension artérielle, la diminution de la motilité gastrique.

Alors, et tout ça pourrait amener des problèmes au niveau des maladies coronariennes. Ce sont toutes des voies qu'il faut expérimenter.

2230

Alors, étant donné la quantité de biogaz qui s'échapperont dans l'atmosphère, il est à prévoir des périodes d'odeurs.

2235

Le promoteur pourrait dire que c'est plus ou moins à contrôler, mais il y a une affaire qui est claire, c'est que quand on demande au riverain si ce site pue, il vous dit que ça pue.

Et puis ce n'est pas en ajoutant quarante millions (40 M) de tonnes sur cinquante-sept (57) mètres de hauteur, que ça va moins puer. Donc, à ce moment-là aussi, il y a des éléments qui touchent le refus.

2240

Maintenant, on a tout aussi la question des mouettes. Alors, on en a parlé, on en reparle, on sait que ça nous *achale*, ça nous irrite, ça nous agace, on ne sait pas trop pourquoi.

Il y a eu certaines études qui disent que la présence de mouettes amène des concentrations plus élevées de *Campylobacters* et puis de *Escherichia coli*, puis d'*Aeromonas sp*, donc...

2245

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Vous allez tout épeler ça à notre sténotypiste!

2250

M. ROBERT PICARD :

C'est écrit Madame, j'ai vérifié l'orthographe.

2255

En fait, mon problème c'est de réduire dans dix (10) minutes un travail de deux (2) semaines.

Alors donc, il y a une présence de goélands, on reconnaît que ces goélands-là sont augmentés, donc à ce moment-là, les risques seront d'autant présents.

2260

L'autre élément que je veux parler aussi, c'est l'impact sur la qualité de vie.

Alors, du bruit, on en a parlé, des rebuts volants, des goélands, du transport. Alors, on imagine les camions qui circulent sur le site, additionnés de niveleuses, de machineries lourdes. Alors, il y a des signaux sonores qui se font entendre régulièrement. Donc, c'est encore des éléments majeurs qu'il faut considérer.

2265

Les goélands, il n'y a pas simplement l'aspect de la dangerosité pour la santé, il y a tout l'impact de tournoiement des goélands, la présence des goélands dans les cours d'école, dans les garderies du voisinage.

2270

À chaque fois que le coup de canon part, à un moment donné ces gens-là vont... ces bêtes-là vont se réfugier à l'endroit le plus près possible, et c'est encore les gens qui subissent cette réalité-là.

2275

Puis il y a toute la question du transport aussi, au coin de la 40 puis de la 640. Le promoteur, il parle de quatre cent vingt-neuf (429) voyages par jour, selon le promoteur, mais il faut multiplier ça par deux (2), parce qu'ils reviennent.

2280

Alors, on parle de plus de mille (1 000) voyages qui passent à l'intersection de la 40 et de la 640.

2285

Alors en conclusion, pour cette première partie, à la lecture des différents documents déposés par le promoteur lui-même, il est difficile de comprendre pourquoi nous sommes en audiences publiques sur ces évidences.

Les motifs de refus de ce projet sont trop nombreux pour considérer l'acceptation même partielle de ce projet, et tout prolongement de déversement dans ce site.

2290

Ce fût clairement établi en quatre-vingt-quinze ('95), nous revoilà à la case départ.

Maintenant, pour plusieurs, le fait que nous nous opposions à ce projet est le syndrome du *pas dans ma cour* .

2295

Depuis plus de quinze (15) ans, les riverains des sites d'élimination de Lachenaie subissent des impacts associés à la vie à côté d'un dépotoir de cette importance.

2300

Le syndrome du *pas dans ma cour* , ce n'est pas nos citoyens qui l'ont, mais bien les citoyens de Montréal et de Laval qui nous envoient leurs déchets à pleins camions, tout en voulant nous culpabiliser parce que nous disons: La cour est pleine, assez c'est assez.

Alors, maintenant je voudrais parler un petit peu de la gestion des matières résiduelles.

2305

Alors, on questionne sérieusement les solutions à identifier et à appliquer pour le traitement, parce que nous sommes des citoyens responsables.

2310

Alors, vous savez qu'aujourd'hui, on parle de l'impact des vidanges sur la santé, mais si on remonte à la grande peste noire, qui a fait des millions de victimes en treize cent quarante-six (1346) jusqu'à treize cinquante-trois (1353), eux autres, ils ont découvert que les vidanges à un moment donné, ça avait un impact sur la santé.

2315

Il faut dire, on comprend qu'à ce moment-là, ils jetaient les vidanges sur le bord de la fenêtre, ou bien donc ils les jetaient en bas de la muraille, pour les villes fortifiées, mais ils n'étaient pas dans un contexte économique actuel qui encourage la surconsommation.

Alors, quand on jetait un os, dans ce temps-là, il était vraiment tout rongé. Mais on a découvert qu'il y avait de la prolifération de maladies, et sans cette réalité de prolifération de maladies, on n'en parlerait pas de la poubelle.

2320 Parce qu'Eugène Poubelle, en dix-huit cent quatre-vingt-trois (1883), c'est lui qui a amené la poubelle. C'est lui qui a amené le vouloir politique de s'attaquer à ce problème-là. Et à ce moment-là, on a fait trois (3) boîtes obligatoires, que j'ai définies un peu dans le mémoire, parce qu'on devait récupérer les matières putrescibles, les chiffons papier, puis on devait récupérer dans l'autre, le verre, la faïence puis les coquilles d'huîtres.

2325 Donc, à ce moment-là, il y avait un problème majeur, il a été vu, la politique a posé ces gestes-là.

2330 Pendant qu'au Québec, nous, qu'est-ce qu'on a fait c'est qu'on a brûlé, on a enfoui, et puis là on s'est aperçu, dans le temps, que certaines industries récupéraient seulement lorsqu'ils trouvaient leur rentabilité; puis c'est encore la même chose aujourd'hui.

2335 Sauf que quand on regarde dans les nombreux sites contaminés au Québec, on s'aperçoit qu'il y avait un problème.

Alors je reviens dans mon mémoire, évidemment, sur la gestion des matières résiduelles, je reviens sur le projet québécois, qui est justement de... qu'ils ont travaillé pour faire la preuve que la politique est claire.

2340 L'objectif de soixante-cinq pour cent (65 %) de récupération est probable, j'ai un tableau qui vous explique tous ceux qui ont réussi.

2345 Le plan des matières résiduelles, c'est un plan, à un moment donné, qui est réaliste. Maintenant, il est urgent qu'on s'y attaque.

Et pour arriver à la conclusion, c'est à l'échelle d'une municipalité régionale, dans le respect des pouvoirs propres aux autorités municipales, que se prennent les décisions quant au choix des moyens de leur mise en valeur. C'est ça que nous dit la Loi.

2350 Ce qu'on dit nous autres, c'est que *small is beautiful* .

Alors, dans les cas de notre MRC et de l'Est de Montréal, nous proposons, à cause de l'urgence, nous proposons que le site de Demix, qui est propriété de la Ville de Montréal, soit transformé immédiatement en lieu d'élimination pouvant recevoir des matières résiduelles.

2355 Ce site est situé dans le milieu industriel, où peu de résidents demeurent. Ce site possède déjà un certificat d'autorisation, et a déjà fait l'objet d'une audience du BAPE.

2360 Étant donné la dimension du trou; on ne peut plus parler de la nappe phréatique, il est plus creux que la nappe phréatique; alors, ce lieu pourrait combler les attentes de l'Est de Montréal, et puis une partie de Lanaudière.

2365 Et en résumé, je termine, il existe une politique claire, bien que les municipalités l'applique en urgence; ils ne sont pas obligés d'attendre en deux mille huit (2008).

 On apprenait tout à l'heure, qu'on est encore au balbutiement de la mise en place de ces choses-là dans certaines régions. Alors, qu'on arrête d'en parler puis qu'on agisse.

2370 Fini les tractations entre gouvernements. Ce n'est plus une question de négociation mais une question d'obligation.

2375 Condamnons-nous à produire en priorité nos plans de gestion, le site de Demix peut entrer en opération immédiatement, le sens commun commande d'y détourner rapidement les camions de vidanges.

 Enfin, ne prenons aucun risque, l'expérience du passé est malheureusement garante de l'avenir.

2380 Capons en urgence le site de BFI à Lachenaie, la cour est pleine, assez c'est assez.

 Nous ne sommes plus en quatre-vingt-quinze ('95) pour rendre possible un autre cinq (5) ans; avis à nos politiciens de tous les niveaux, vous nous l'avez dit dans vos promotions et dans vos fusions, nous sommes des seigneurs. Maintenant, c'est à eux autres d'agir.

2385 Merci Madame.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2390 Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

 Merci beaucoup, monsieur Picard.

2395 Je voudrais vous demander une précision. Quand vous dites, bon, Demix pourrait servir , présentement, Demix reçoit les boues de l'usine de traitement de l'ancienne CUM là.

2400 Est-ce que vous voyez que c'est dans l'immédiat... parce que je ne crois pas qu'ils puissent recevoir les putrescibles, et caetera.

 Comment vous voyez l'utilisation? Est-ce que vous voudriez un décret d'urgence? Qu'est-ce que vous voulez dire quand vous demandez qu'il y ait une utilisation de Demix tout de suite là?

M. ROBERT PICARD :

2405

Ça fait des années, quinze (15) ans, qu'on vit l'urgence de Montréal, O.k.?

Il faut penser qu'il y avait un problème majeur à Montréal, dans le site Miron, et pour des raisons de senteurs, des raisons de ce qu'on voudra, puis même s'il y avait encore de la place pour en accueillir, on nous les envoyés ici.

2410

Alors, il y avait une urgence puis, ils n'ont pas fini de remplir, ils nous ont envoyé ici.

Demix actuellement, il a un trou qui est immense, qui est capable de recevoir. Il a des autorisations de le faire, il y a eu des audiences au BAPE, il reste à un moment donné, le vouloir politique de revirer les camions puis de les envoyer là.

2415

Maintenant, j'ai consulté des experts, de Recyc-Québec, puis j'ai visité des sites, j'ai visité vos mémoires, et actuellement, pour moi, c'est la conclusion qui s'impose.

2420

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Donc, c'est chaque MRC a son endroit? Est-ce que j'ai bien compris votre mémoire aussi?

2425

M. ROBERT PICARD :

Actuellement, Monsieur, ce qu'on dit c'est qu'il faut mettre en application la politique en urgence.

2430

Dr MARCEL BÉLANGER :

Oui. D'accord.

M. ROBERT PICARD :

2435

Fondamental. Deuxièmement, il y a des plans qui doivent être mis en urgence, pendant ce temps-là, il y a des vidanges qui sont produites.

Arrêtons de remplir notre site, parce que notre effort des quinze (15) dernières années est majeur, et puis notre cour est pleine.

2440

Bien à ce moment-là, en attendant que les plans se fassent, bien à ce moment-là, utilisez les ressources que vous avez sur votre territoire. Puis nous autres, laissez-vous respirer un peu autre chose que la puanteur qu'on a actuellement.

2445

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

2450 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Merci monsieur Picard.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2455

Merci monsieur Picard.

Et nous avons une petite pause, nous allons avoir une petite pause de cinq (5) à dix (10) minutes, et puis nous nous retrouvons dans quelques minutes avec Réalisations Valipro.

2460

-- À 15 h 40, SUSPENSION

-- À 15 h 50, REPRISE DE L'AUDIENCE

2465 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous accueillons Réalisations Valipro incorporée, représentée par monsieur François Valiquette. Bonjour monsieur Valiquette.

2470 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Bonjour.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2475

Voulez-vous que je vous fasse signe?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2480

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

À huit (8) minutes?

2485

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Parfait. Excellent.

2490 Peut-être... j'ai ici un document entre les mains, qui est un plan que je ne veux pas déposer à la Commission.

 Mais, pour les besoins, si vous voulez, de ma présentation, j'aimerais ça quand même que les Commissaires, peut-être, en prennent connaissance, et me le remettent à la fin de ma
2495 présentation; si ça vous convient.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

 Est-ce que c'est parce qu'il s'agit d'un document qui est confidentiel ou?
2500

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

 Oui, c'est un document confidentiel.

2505 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

 C'est que la Commission, je crois -- je peux peut-être vérifier mais -- ne peut pas en prendre connaissance si ce n'est pas un document public là.

2510 Je vais peut-être juste vérifier pendant une petite minute là...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

 O.k.

2515

MADAME LA PRÉSIDENTE :

 ... si vous permettez, avant que vous nous le remettiez.

2520 Est-ce que monsieur Lessard est là? Monsieur Lessard, juste une petite vérification s'il vous plaît.

 Nous convenons que si ce n'est pas essentiel à la compréhension du fond même de l'argumentation dans le mémoire de monsieur Valiquette et de Réalisations Valipro, le document
2525 n'est pas déposé.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

 Merci.

2530

MADAME LA PRÉSIDENTE :

 Alors, on vous écoute, monsieur Valiquette.

2535 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Parfait. Alors, je vais rapidement lire mon mémoire.

(M. VALIQUETTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.)

2540

Il y a un premier document qui a été déposé, qui était la lettre concernant les usages projetés, alors c'est déjà un document qui date du premier (1er) juin deux mille (2000).

Est-ce que vous avez ces documents-là, Madame la Présidente? Oui?

2545

Il y a aussi un deuxième document, une lettre à monsieur Richard Marcotte, du vingt et un (21) mars deux mille deux (2002), et un troisième document, une lettre à Jean-Marc Robitaille, préfet de la MRC Des Moulins, du huit (8) mai deux mille deux (2002).

2550

Et également, le quatrième document, un extrait du procès-verbal du CA de MRC Des Moulins, du vingt-huit (28) mai deux mille deux (2002).

2555

Sans rentrer dans les détails de ces documents -- je ne veux pas non plus embêter la Commission -- les éléments que je voulais faire ressortir de ma présentation, c'était le sérieux de notre projet.

2560

Nous avons rencontré certaines difficultés, que nous appelons pour l'instant *particulières*, en ce sens que *surprenamment*, dans un (1) des documents, la Ville de Mascouche a passé une résolution concernant notre projet, où une partie de cette résolution disait que notre projet de golf devait être fait principalement sur les secteurs non boisés du site; alors que depuis deux (2) ans notre projet était bien connu, la localisation et la forêt étaient bien connus.

Alors, nous avons été surpris de cette résolution.

2565

Et par la suite nous avons fait des démarches pour faire modifier cette résolution-là, et ces démarches, en temps et tout ça, ont fait qu'on nous a dit qu'on était maintenant trop tard pour être inclus dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC, qui devait être déposé ou qui a été déposé le dix-huit (18) juin deux mille deux (2002).

2570

Situation particulière que nous avons, et nous n'osons pas, aujourd'hui, qualifier pour l'instant.

2575

Cependant, cette situation a fait que Réalisations Valipro a été mis devant un état de fait où, essentiellement, ça voulait dire: écoutez, beau projet mais, laissez-nous passer le schéma d'aménagement révisé, comme il est là, il y a des projets autres que le vôtre, qui ont besoin que ça soit passé rapidement sans faire de vagues. Et on va, par la suite, vous donner la chance de revenir et de faire faire une modification au schéma d'aménagement.

2580 On m'a dit alors que ça pouvait représenter de un (1) an à deux (2) ans de travail supplémentaire pour nous, en ce sens de suivre toutes les étapes là, de modifications au projet.

Alors, écoutez, c'est tout ce que je veux dire pour l'instant sur cette situation.

2585 Et je vais terminer les dernières lignes là, de mon petit mémoire.

Ce qui est aussi particulier, c'est qu'aucun des représentants des MRC ou des municipalités rencontrés à travers toutes ces démarches, n'ont informé, voire avisé Réalisations Valipro inc. ou ses représentants, du projet d'agrandissement de BFI.

2590 Nous l'avons appris à l'automne deux mille deux (2002), comme la majorité des gens.

Nous avons compris depuis, que fort probablement, site d'enfouissement et zone récréotouristiques ne pouvaient partager une frontière commune et respirer le même air. Merci.

2595 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Valiquette. Juste pour bien nous faire comprendre, donc le projet, concernant un golf, signifierait que vous abattiez des arbres. Est-ce que c'est dans le secteur où...

2600

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Oui.

2605 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

... il pourrait y avoir une percée visuelle vers le site, l'agrandissement projeté du site?

2610 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Bon. Le secteur dont on parle est plus près de la zone près de Saint-Paul, O.k., près du... si vous prenez là, il y a Saint-Paul, du côté de la Savane, vous voyez, la région de la Savane.

2615 Donc, on est à peu près, la portion là, golf, est à peu près à un (1) kilomètre du site là, la frontière Lachenaie et le site, en allant vers Saint-Paul.

Et quand vous parlez d'abattre des arbres, et ça, vous me permettez d'ajouter un commentaire là-dessus, on avait présenté nous autres, des chiffres à la MRC, et on a présenté des chiffres à Mascouche aussi.

2620

Si on parle du boisé, d'à peu près sept cents (700) hectares, nous, notre projet, affectait moins que dix pour cent (10 %) des arbres, du boisé qui était là, hein, la coupe des arbres; on limitait parce que c'est un projet dans le boisé.

2625 Et l'autre élément c'est qu'on faisait ça sous l'égide de la *Audubon Society* -- qui est une société connue de revalorisation et mise en valeur de la faune et de la flore -- un golf écologique, et un golf aussi, où, dans une portion de boisé qui est... -- et nous avons fait des études d'ingénierie là, d'ailleurs vous allez trouver ça dans les documents -- qui est un boisé qui a toujours servi à faire de la coupe de bois, donc, qu'ils n'ont jamais pu cultiver.

2630 D'ailleurs, ils l'auraient cultivé s'ils avaient pu, mais c'est un boisé là, où la terre n'est pas propice, on parle du sol de catégorie 5.

2635 Et, nous on s'organisait pour minimiser la coupe des arbres, et si on en coupait, on gardait les belles espèces et on replantait et remettait des espèces là: donc, une mise en valeur.

Et ça, ça avait été clairement présenté aux autorités là, de la MRC et de la Ville de Mascouche.

2640 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Donc, l'inconvénient dont vous nous avez parlé tantôt, en regard du schéma d'aménagement, c'est pour la partie du projet qui est...

2645 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2650 ... sur le territoire de la MRC Des Moulins?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2655 Exactement. Parce que la MRC de L'Assomption, eux autres, en deux mille (2000), donc au mois de décembre deux mille... deux mille un... décembre deux mille (2000); parce que le schéma a été adopté en mai deux mille un (2001); eux avaient fait la modification pour permettre les usages qui étaient prévus.

2660 Et quand on parle *d'usages prévus* c'est que, par le projet de complexe récréotouristique, il faut l'appeler comme ça -- et d'ailleurs, il y a un document qui présente tous les usages -- ce qui est important par rapport à ça c'est qu'en plus du terrain de golf, c'était un centre de ski de fond, de vélo, de plein air.

2665 Donc, on gardait la même approche, mais on ajoutait -- dans une portion pratiquement pas
exploitée actuellement, du site -- un terrain de golf, qui lui, permettait, par les diverses activités
qu'on y prévoyait; donc, quand je parle de ça, c'est que je pense au *club house* aussi, où on
pensait mettre une petite auberge, on pensait aussi avoir des salles pour faire des activités, puis
avoir une cabane à sucre intégrée; permettait de faire vivre, assurait la survie des sentiers de la
2670 presqu'île à l'année, à l'année longue, et permettait vraiment d'exploiter ce site-là, donc lui donner
vraiment une... ce que Jean-Marie Desrosiers, maintenant décédé, mais Jean-Marie appelait ça *la*
phase II du développement de ces sentiers.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2675 Merci beaucoup, monsieur.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2680 Merci.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2685 Merci monsieur.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2690 Alors, j'appelle maintenant le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière: monsieur
Gilles Côté.

M. GILLES CÔTÉ :

Bonjour Madame la Présidente. Monsieur le Commissaire.

2695 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2700 Bonjour.

M. GILLES CÔTÉ :

2705 (M. CÔTÉ FAIT LECTURE PARTIELLE DU MÉMOIRE.)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Il vous reste quatre (4) minutes.

2710

M. GILLES CÔTÉ :

(M. CÔTÉ FAIT LECTURE PARTIELLE DE LA FIN DU MÉMOIRE.)

2715

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Côté.

2720

Je voudrais vérifier un chiffre avec vous, puis peut-être que vous m'expliquiez, parce que j'ai de la misère à suivre. C'est à la page 6 de votre mémoire, lorsque vous nous dites que:

2725

La fermeture du site de Lachenaie réduirait notre part de déchets à enfouir à environ seize pour cent (16 %) du total québécois.

Et, bon, vu que votre population est de cinq pour cent (5 %), *c'est encore trois (3) fois... ..*

2730

Bon. Comment arrivez-vous à ce chiffre-là là? Je présume que... bon, vous dites que Lachenaie et Saint-Thomas se partagent, à parts quasi égales, soixante-dix pour cent (70%) de tous les résidus du Québec.

2735

Comment arrivez-vous là, mettons que, bon, vous dites: Si Lachenaie fermait trente-cinq pour cent (35 %) à peu près là, bon, comment arrivez-vous à ce seize pour cent (16%) là? Expliquez-moi.

M. GILLES CÔTÉ :

2740

En fait, le soixante-dix pour cent (70 %) c'est pour les quatre (4) grands sites privés au Québec, dont deux (2) sont dans Lanaudière.

Alors, Lanaudière reçoit plus du tiers (1/3) des déchets du Québec et non pas soixante-dix pour cent (70 %).

2745

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah, bon! Alors, quand vous parlez du soixante-dix pour cent (70 %), c'est pour les quatre (4)?

2750

M. GILLES CÔTÉ :

Les quatre (4) grands sites.

2755 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Et non pas deux (2) des quatre (4) qui se partagent?

2760 **M. GILLES CÔTÉ :**

C'est ça.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2765 Bon. Alors là, je comprends là. C'est comme ça que vous arrivez à votre seize pour cent (16 %)?

M. GILLES CÔTÉ :

2770 Exactement. C'est à peu près à parts égales.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2775 Bon. O.k. Parfait. Est-ce que tu as des questions? Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2780 Oui. Vous êtes le premier qui nous dit explicitement que les objectifs de la politique sont bien modestes.

M. GILLES CÔTÉ :

Ils sont bien modestes, oui.

2785 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Quels devraient-ils être, selon vous? Bien, je sais que vous visez le zéro rejet, comme vous l'annoncez au début, mais...

2790 **M. GILLES CÔTÉ :**

Oui. Bon. On peut dire que c'est un peu illusoire et que peut-être on ne se rendra jamais là, mais on dit toujours aussi: si on n'a pas d'objectifs, on n'avance pas. Alors, c'est un peu l'idée.

2795 Ils sont modestes dans le sens que lorsqu'on a sorti cette politique-là en quatre-vingt-dix-huit ('98), c'était en remplacement d'un ancien objectif qui avait été établi en quatre-vingt-neuf ('89), et

qui visait une réduction de cinquante pour cent (50 %) de l'enfouissement par rapport à quatre-vingt-neuf ('89), pour l'an deux mille (2000).

2800 Alors, on s'est rendu compte qu'on n'arriverait pas à cet objectif-là lors des audiences du BAPE, finalement, en quatre-vingt-seize ('96).

2805 Et lors de l'établissement de la nouvelle politique en quatre-vingt-dix-huit ('98), on a utilisé un chiffre de soixante-cinq pour cent (65 %), ce qui a bien paru, en regard du cinquante pour cent (50 %) qu'il y avait avant, mais c'est que ça ne s'appliquait pas à la même réalité.

La réalité du soixante-cinq pour cent (65 %) de l'objectif de quatre-vingt-dix-huit ('98), est soixante-cinq pour cent (65 %) de récupération de ce qui peut l'être.

2810 Alors on avait, à ce moment-là, décidé qu'une bonne partie des déchets ne pouvait pas être récupérée.

2815 Et puis si on fait des projections -- que j'ai mises en annexe à mon rapport d'ailleurs -- concernant l'augmentation de la production des déchets, avec l'augmentation de la population et du PIB, les objectifs de quatre-vingt-dix-huit ('98) étant fixés d'après les quantités évaluées en quatre-vingt-seize ('96), on s'aperçoit que l'enfouissement ne diminue pas, même si on atteint les objectifs.

2820 Parce que c'est un chiffre qui a été fixé dans un certain temps, c'est-à-dire en mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996), et que ça ne tient pas compte de l'augmentation de la production de déchets.

2825 On voit d'ailleurs depuis, que les déchets, la production est passée, maintenant, à près de dix millions (10 M) de tonnes au Québec. Alors qu'à l'époque, on considérait, je pense, sept millions (7 M) de tonnes environ.

2830 Donc, on enfouit toujours. Même si on rencontre les objectifs de la politique, on a toujours le besoin d'au moins autant d'enfouissement qu'avant. Alors, c'est dans ce sens-là que c'est très modeste par rapport à l'ancien objectif.

2830 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Merci, monsieur Côté.

2835 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

2840 **M. GILLES CÔTÉ :**

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Et j'appelle maintenant monsieur Racel Théroix, s'il vous plaît. Bonjour monsieur Théroix.

2845

M. RACEL THÉROUX :

Bonjour Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

2850

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous voulez que je vous fasse signe à un moment donné?

M. RACEL THÉROUX :

2855

Ça va.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2860

À peu près à cinq (5) minutes?

M. RACEL THÉROUX :

Je pense bien avoir le temps de passer.

2865

(M. THÉROUX FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.)

Merci.

2870

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Théroix. Monsieur Théroix, les études qui pourraient être concluantes là, qui devraient, selon ce que vous souhaitez...

2875

M. RACEL THÉROUX :

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2880

... ce que vous nous donnez comme voeux que vous exprimez là, d'après vous, qu'est-ce qui vous satisferait: les odeurs? L'eau?

2885 Est-ce que vous les voulez globales? Est-ce que vous souhaiteriez une étude globale, de la Santé publique là, ou, à différents sujets qui seraient distincts? Comment vous visionnez ça là?

M. RACEL THÉROUX :

2890 Vous savez, quand on prend l'âge, qu'est-ce qui nous inquiète c'est la santé. Que ça soit humaine, que ça soit des animaux, que ça soit une contamination de nos cultures, c'est tout ça qui nous inquiète.

2895 Pourquoi ne pas faire une étude complète? Parce que s'ils le rejettent le projet, ça va être à notre avantage. S'ils le laissent aller, on prendra notre trouble, puis le trouble va être grand.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2900 Et, ce que vous souhaitez comme supervision de la part des citoyens -- vous avez exprimé votre intérêt à ce que certains autres intervenants ont exprimé aussi, qu'il y ait plus d'indépendance d'une sorte de Comité de vigilance là -- est-ce que vous avez une idée du fonctionnement? Comment vous verriez que ça se fasse ce comité, qui serait plus indépendant?

2905 Vous le verriez constitué d'élus, de citoyens? en plus de gens de la compagnie? Comment vous le voulez, ça?

M. RACEL THÉROUX :

2910 Mais savez-vous, si on laisse aller le projet, d'une grandeur énorme, dans le moment, la compagnie, il y a un petit local, comme on peut dire, puis ils ont de la misère à nous laisser rentrer.

On est allé voir le projet, le site, puis on a vu des troubles qui se faisaient: On va le réparer avec du *scotch tape*.

2915 Ce n'est pas ça qu'on veut. On veut avoir une fermeture parce qu'on sait que ça pollue, c'est ça qu'on veut.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2920 Merci beaucoup, monsieur Théroux.

M. RACEL THÉROUX :

Merci.

2925 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, j'appelle l'Association québécoise des industriels du compostage. Monsieur Gourdeau.

2930 Est-ce que c'est monsieur Gourdeau? Non. Un instant. Petite pause.

Alors donc, j'appelle le Conseil central de Lanaudière de la CSN, monsieur Marc Corriveau.

2935 Alors, monsieur Corriveau, à quel moment désirez-vous que je vous fasse signe, à deux (2) minutes?

M. MARC CORRIVEAU :

2940 Trois (3) minutes.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

2945 **Me LUC BOURDEAU :**

Deux (2), trois (3) minutes.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2950 Parfait. Parfait.

M. MARC CORRIVEAU :

2955 Merci Madame la Présidente, de me permettre de m'exprimer au nom du Conseil central Lanaudière. Excusez ma voix, c'est la saison de la grippe!

(M. CORRIVEAU FAIT LECTURE PARTIELLE DU MÉMOIRE.)

2960 Le Conseil central de Lanaudière (CSN), est impliqué avec la CSN aussi, dans la formation de ses membres sur le traitement des matières résiduelles en milieu de travail.

On vous a fait parvenir un document de référence, qui n'est pas arrivé encore, parce qu'il était sur le document en papier.

2965 Il n'est pas en annexe, on l'a envoyé document là, papier, et c'est un document de formation avec la FAQDD, et la CSN, qui ont investi plus de un demi-million (M) les deux (2) ensemble, sur la formation de leurs membres au Québec.

2970 Tous ces points donnent la légitimité au Conseil central des syndicats nationaux de Lanaudière d'intervenir auprès du BAPE dans le dossier du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie.

2975 (M. CORRIVEAU FAIT MAINTENANT LECTURE DE L'INTRODUCTION ET DE LA SUITE DE SON MÉMOIRE.)

Je fais une synthèse, Madame la Présidente, pour rentrer dans mon dix (10) minutes.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2980 Vous avez cinq (5) minutes.

M. MARC CORRIVEAU :

2985 (M. CORRIVEAU POURSUIT LA LECTURE PARTIELLE DU MÉMOIRE À LA PAGE 6.)

BFI lors des audiences du vingt-huit (28) janvier a parlé de son étude avec un ballon. Dans son document, il parle d'une étude avec une hélicoptère, une étude avec un ballon, et pourtant il n'a parlé que du, le vingt-huit (28), que du fameux ballon; on n'a pas vu l'hélicoptère.

2990 BFI note pour le secteur Est, suggère de trente-quatre (34) à quarante (40) mètres de hauteur. On se questionne.

2995 Pourquoi l'ancien secteur à trente-quatre (34), quarante (40) mètres, le nouveau secteur à cinquante-cinq (55) mètres? Tout simplement parce que ni un ni l'autre n'est viable dans l'environnement.

BFI parle pour le secteur Est d'un certain boisé: Nous disons, nous ne pouvons pas parler d'intégration au paysage en parlant d'un boisé, c'est l'arbre qui cache la forêt.

3000 Une intégration au paysage c'est sur une longue période, Madame la Présidente, si dans trente (30) ans une maladie détruisait ce boisé-là, on verrait le tas de déchets.

3005 Si le boisé reste là, dans cinquante (50) ans d'ici, après la fin de l'exploitation puis de production de biogaz, le boisé va commencer à prendre place sur le talus de déchets, qui va le remonter de vingt-cinq (25) à trente (30) mètres pour des arbres matures.

Donc, on ne doit pas tenir compte de cette intégration au paysage.

3010 Nos préoccupations à l'égard de la qualité des vies des gens du milieu -- c'est à la page 14, Madame la Présidente -- on a beaucoup de travailleuses, travailleurs syndiqués de la région qui sont inquiets face à ce projet d'agrandissement.

3015 Ils pensent que la proximité de ces lieux d'enfouissement sanitaires avec les zones
habitées, détériorent leur qualité de vie par la présence d'odeurs nauséabondes, de bruits de
vermines, de risques de contamination de l'eau et de l'air.

3020 Principalement en contamination, ce dernier point préoccupe principalement les
travailleuses et travailleurs du Centre Hospitalier Le Gardeur. Inquiets pour eux-mêmes, mais
prioritairement pour les bénéficiaires de l'hôpital.

Il faut tenir compte qu'elle va être à deux (2) kilomètres quand elle va être finie.

3025 Le temps presse, on va passer à nos conclusions, Madame la Présidente.

(M. CORRIVEAU FAIT LECTURE PARTIELLE DE LA CONCLUSION DU MÉMOIRE.)

C'est fini comme temps?

3030 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Si vous voulez que nous vous posions quelques questions. Bien, si vous avez quelques
recommandations que nous avons lues...

3035 **M. MARC CORRIVEAU :**

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3040 ... qui sont déposées et qui sont publiques...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Et sur lesquelles nous allons vous questionner, de toute façon.

3045

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Vous poser une question. Alors, monsieur Haemmerli.

3050 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Bien parlons-en de votre première recommandation.

Vous dites que:

3055

La détermination des lieux d'enfouissement techniques devrait
être déterminée par le ministère de l'Environnement, qui en

accorderait la gestion à des entreprises spécialisées dans ce domaine.

3060

Est-ce que vous avez en tête des exemples de régions, de pays ou d'états où c'est le cas?

M. MARC CORRIVEAU :

3065

Pas comme tel, ça ne veut pas dire qu'il n'est pas permis d'innover.

À l'heure actuelle, dans la recommandation, c'est qu'on note partout, il y a des entrepreneurs qui acquièrent de grandes surfaces de terrains, et qui après, essayent d'obtenir les autorisations nécessaires pour procéder à l'enfouissement. O.k.?

3070

Au Québec, on ne peut pas faire des casinos n'importe où, c'est le gouvernement du Québec qui décide où est-ce qu'il va y avoir des casinos puis après ça, il s'arrange avec les industriels.

3075

Au niveau des enfouissements, ce n'est pas le ministère de l'Environnement qui décide ça, c'est des demandes qui sont faites.

On dit: allons au-delà de ça et demandons au ministère de l'Environnement de déterminer des zones où est-ce qu'il pourrait y avoir des lieux d'enfouissement techniques.

3080

Ça serait de mettre les chevaux devant la charrue. Mais là, dans le monde moderne, les charrues sont toujours devant les trucks, c'est ça qui se passe.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3085

Bien là, ça veut dire qu'on choisirait l'endroit, puis on déterminerait des quantités qui correspondraient à ce que génère la population du territoire, en fonction de l'application là, de la politique, puis de différents objectifs qu'on prévoit atteindre. C'est ça que vous nous dites?

M. MARC CORRIVEAU :

3090

C'est ça qui devrait être, je crois.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3095

Merci, monsieur. Et finalement, nous appelons l'Association québécoise des industriels du compostage. Est-ce qu'il est arrivé monsieur...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3100

Gourdeau.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... je vais retrouver votre nom: monsieur François Gourdeau.

3105

M. FRANÇOIS GOURDEAU :

Je m'installe ici?

3110

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui. Est-ce que vous souhaitez que je vous fasse signe à cinq (5) ou huit (8) minutes?

M. FRANÇOIS GOURDEAU :

3115

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3120

À huit (8) minutes? Parfait.

M. FRANÇOIS GOURDEAU :

Alors je me présente: François Gourdeau, je suis président de l'Association québécoise des industriels du compostage.

3125

C'est une association qui regroupe neuf (9) entreprises à but lucratif, qui réalisent présentement la majorité du compostage au Québec.

3130

Il y a également trois (3) membres associés, qui sont des membres plutôt gouvernementaux, qui font partie de notre association.

3135

Le but de l'Association est évidemment de promouvoir le compostage de façon organisée, professionnelle, promouvoir les normes au niveau des composts également; on a participé à l'élaboration d'une norme du Bureau de normalisation du Québec, une norme BNQ, pour s'assurer de l'innocuité et de la qualité des composts produits.

3140

Présentement au sein de l'Association, il y a plus de cinq cent mille (500 000) tonnes de matières putrescibles qui sont compostées à chaque année, à travers les neuf (9) membres de l'Association, et je suis donc ici pour donner la position de notre Association en égard à l'agrandissement du L.E.S. de Lachenaie.

Grosso modo, je résume ici, parce qu'évidemment, on dépose également un mémoire écrit, donc qui est plus complet, mais je vous en ferai ici un sommaire exécutif.

3145 Ce qu'on propose, l'Association québécoise des industriels de compostage, c'est de limiter et d'encadrer mieux l'agrandissement du site d'enfouissement.

On croît que les sites d'enfouissement sont un mal nécessaire, dans la politique de gestion des matières résiduelles et des déchets, mais qu'ils ne doivent pas devenir non plus la pierre
3150 d'achoppement de la politique du gouvernement du Québec quatre-vingt-dix-huit deux mille huit (1998-2008), consistant à mettre en valeur les ressources qui se retrouvent à l'intérieur des déchets, soit les matières résiduelles.

Conséquemment, nous croyons qu'il serait adéquat qu'à l'intérieur du Décret
3155 d'agrandissement de Lachenaie, soient introduites les conditions suivantes: d'abord, que ce Décret exige qu'il y ait bannissement de certaines des matières putrescibles, selon un échéancier défini dans le temps.

Donc, en particulier, interdire immédiatement -- c'est-à-dire aussitôt l'émission du Décret --
3160 l'enfouissement des résidus verts et de la matière ligneuse. Donc, des résidus qui sont facilement compostables et qui sont facilement récupérables.

Interdire à court terme -- mais cette fois-ci en laissant un peu de temps pour organiser les centres de tri nécessaires -- l'enfouissement des autres résidus putrescibles, tels les résidus de
3165 table, les résidus de l'agro-alimentaire et les boues issues des systèmes de traitement des eaux industriels et municipaux rencontrant les normes de qualité des intrants.

Faire en sorte que ces conditions, de ce Décret, favorisant la mise en valeur de la matière compostable, constituent un contrat d'obligation type, lequel devrait être introduit dans les décrets
3170 des autres sites périphériques à la Communauté Métropolitaine de Montréal, et conséquemment limiter le tonnage autorisé pour le site de Lachenaie, en fonction des volumes ainsi détournés vers la valorisation.

Donc, on pourrait avoir un agrandissement plus limité, en terme de tonnage, peut-être
3175 même plus limité dans le temps, étant donné les matières qui seraient maintenant divergées vers la valorisation par le compostage.

Nous croyons aussi qu'il est important de situer la demande de Lachenaie dans le cadre de la politique, évidemment, quatre-vingt-dix-huit deux mille huit (1998-2008) du Gouvernement, mais
3180 aussi plus particulièrement des autres demandes de décrets qui ont eu ou qui vont avoir lieu dans les prochains mois; car il y a plusieurs autres sites qui vont passer par ce processus-là.

Et il faut donc que j'explique un peu le point que j'avais mentionné tout à l'heure, il faut vraiment que tous les sites se retrouvent sur une base compétitive égale, pour favoriser quand
3185 même une saine compétition à armes égales, si on veut, entre les sites d'enfouissement. Il faut quand même respecter qu'ils sont aussi en affaires.

3190 Mais aussi et surtout pour éviter qu'en mettant des conditions, par exemple, limitantes à Lachenaie, bien, que les déchets ou les matières résiduelles récupérables ou valorisables ainsi détournés se retrouvent dans d'autres sites d'enfouissement, qui auraient eu des décrets plus permissifs.

3195 Donc, c'est vraiment une politique d'ensemble, ou un décret type d'ensemble, que ça prend pour la Communauté de Montréal.

Et on croit aussi que ce décret type-là devrait être discuté avec la CMM, de façon à ce que le plan de gestion des matières résiduelles, de la Communauté Métropolitaine de Montréal, soit aligné dans le temps.

3200 Donc, les différentes échéances soient alignées de telle façon que les municipalités qui sont clientes, de ces sites d'enfouissement-là puissent mettre en place les outils de collecte, les outils de tri, les outils de sensibilisation, pour que tout le monde arrive en même temps aux mêmes échéances.

3205 Et que ces échéances-là étant maintenant connues de tous les intervenants -- puisqu'elles seront officielles dans les décrets, elles seront officielles dans le plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté Métropolitaine de Montréal -- ça va permettre également à l'entreprise privée, et à des entreprises comme celles qui font partie de notre Association, de s'équiper, de prévoir les sites, de prévoir les équipements en fonction des tonnages qui vont maintenant arriver sur ces sites de compostage.

3215 Finalement, nous croyons que le Gouvernement devrait aussi se pencher très rapidement sur deux (2) règlements qui doivent toucher Lachenaie, mais qui touchent tous les sites d'enfouissement, potentiellement lieux d'enfouissement sanitaires au Québec, à savoir finalement, adopter le Règlement sur les déchets solides, qui permettrait une mise à niveau des sites d'enfouissement, et une meilleure protection de l'environnement; notamment par le captage de biogaz, par l'imperméabilisation.

3220 Il y a encore beaucoup de sites d'enfouissement au Québec, qui sont dits par atténuation, donc, très faiblement ou pas du tout imperméabilisés.

3225 Donc, le projet de règlement sur les déchets solides, s'il devenait force de loi, permettrait de mieux protéger l'environnement, et Lachenaie ferait partie des sites qui seraient visés par ce règlement-là également.

3230 Et puis également, nous croyons que le Gouvernement devrait mettre en vigueur ce règlement sur un droit payable à l'enfouissement, qui va être de nature à favoriser le compostage, la récupération et le recyclage, parce qu'il est encore moins cher d'enfouir la matière valorisable que de la composter, présentement, au Québec.

Donc, de permettre de faire la mise en vigueur d'un règlement sur un droit payable à l'enfouissement, va permettre de réinternaliser les coûts qui ne sont pas présentement comptabilisés, pour permettre un terrain de jeu plus équitable entre le compostage, la valorisation et l'enfouissement d'autre part.

3235

Cet argent-là qui serait géré, comme on l'a vu dans les projets de loi qui sont sur la table, qui serait géré donc, par Recyc-Québec, pourrait servir entre autres aux municipalités, pour s'équiper des moyens de collecte nécessaires et, également, pour avoir des budgets au niveau de la sensibilisation.

3240

Vous voyez, je me suis même débrouillé dans huit (8) minutes, parce que je pense que je viens de dire l'essentiel.

3245

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Merci beaucoup monsieur Gourdeau. J'ai peut-être une question, et monsieur Haemmerli pourra poursuivre.

3250

Comment, à l'Association, voyez-vous, ou avez-vous un plan pour l'insertion dans les milieux? Parce que vous n'êtes pas sans savoir que si tout le monde dit: oui, on est d'accord pour la vertu, le compostage, plusieurs expriment des réserves par exemple, sur certaines façons de composter qui provoquent des mauvaises odeurs.

3255

Alors, il y a beaucoup de craintes qui ont été émises à différents moments. Alors, est-ce que vous avez un plan, une vision d'ensemble là-dessus?

M. FRANÇOIS GOURDEAU :

3260

Il est certain que, que ce soit un centre de compostage ou un site d'enfouissement, ou un centre de tri, ou un centre de déshydratation au conditionnement des boues, quel que soit le centre ou l'équipement ou le site, qui gère, qui traite, qui valorise, qui récupère des déchets, ou des matières résiduelles, récupérables ou valorisables, il y a toujours la question des odeurs qui demeure une problématique qui est présente.

3265

Je ne vous ferai pas la réponse standard qui est de dire: écoutez, si un site de compostage est géré très, très, très bien, ça ne fait jamais d'odeurs, ce n'est pas vrai.

3270

Il peut toujours y avoir certaines nuisances. Mais il y a des façons de l'opérer, de le gérer, de le situer surtout, à des endroits appropriés, de telle façon que la gestion des odeurs soit faite de façon à ce que ce soit acceptable pour la communauté environnante.

3275

Comme d'autres projets du genre, il est important aussi, de considérer les quantités. Quand on arrive à certains tonnages, à un certain endroit, ça devient plus problématique.

Il y a différentes technologies qui sont disponibles: il y a des technologies de compostage qui se font en silos couloirs; il y a un de nos membres qui a une - la compagnie d'ailleurs, pour laquelle je travaille à titre de vice-président, GC Environnement -- on a aussi une usine de compostage en silos couloirs, donc complètement fermée, avec des biofiltres.

3280

Alors, il y a des façons de répondre à ces problématiques-là, mais c'est certain qu'à ce niveau-là, on ne peut pas dire que le compostage est automatiquement la panacée à tous les mots.

3285

Ça prend des projets bien faits, bien gérés, bien situés, en transparence, bien insérés dans la communauté, et puis il faut travailler avec tous les gens là-dessus.

3290

Puis vous avez raison de mentionner aussi cette question-là, parce que, si, évidemment, pour tous les sites d'enfouissement, on mettait en vigueur les choses que je viens de mentionner ici, si finalement, le Gouvernement de la politique quatre-vingt-dix-huit deux mille huit (1998-2008) entrainait vraiment en vigueur, avec tous ses moyens et tous ses outils, ça va donner d'autres sites pour lesquels il va falloir gérer certains impacts.

3295

Mais on pense que, entre autres une certaine décentralisation, par une multitude de plus petits sites, en quelque sorte, est de nature à être aidant à ce niveau-là.

Sans compter que les impacts environnementaux, au niveau du transport, s'en trouvent grandement réduits à ce moment-là.

3300

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Bien, monsieur Gourdeau vient de répondre en partie à une de mes questions mais, on voit dans votre mémoire, qu'il y a une augmentation qui est quand même assez remarquable, des quantités compostées, puis, ce que je me demandais c'est: est-ce que c'est tout le monde, dans vos membres, qui a augmenté la capacité de ses installations? Est-ce qu'il s'ajoute régulièrement de nouveaux membres? ou en tout cas, de nouvelles industries qui s'adonnent au compostage?

3305

Et puis, est-ce que ces entreprises-là sont en mesure, sont pêtes, seraient en mesure de prendre les quantités qui seraient générées là, par les mesures que vous proposez?

3310

C'est-à-dire que si demain matin on interdit l'enfouissement d'un éventail de matières, est-ce que les composteurs sont prêts?

Et est-ce qu'on ne risque pas de se retrouver justement, devant des mégasites de compostage qui, finalement, font juste déplacer le problème, au moins en termes d'odeurs?

3315

M. FRANÇOIS GOURDEAU :

Allons-y par étape.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3320

Oui.

M. FRANÇOIS GOURDEAU :

3325

Il y a donc deux (2) questions, si je comprends bien. Il y en a une (1) qui est: est-ce qu'on est prêt, en tant qu'industrie, à prendre davantage de matières? La réponse à ça est oui, avec le bémol suivant: ça va prendre d'autres sites également, parce que si on regarde nos membres à l'heure actuelle, on a plusieurs sites.

3330

Il y a des sites qui n'ont pas atteint leur capacité maximum en terme de traitement, mais il y en a d'autres que oui.

Alors, si demain matin on avait quelques centaines de milliers de tonnes de plus à gérer, je dirais non, on n'est pas prêt demain matin.

3335

Mais si vous me le dites deux (2) ans d'avance, on va avoir deux (2) ou trois (3) ou quatre (4) centres qui vont être en mesure de recevoir ça.

Alors, ça se fait dans le temps. C'est pour ça qu'on propose ici, des mesures pour un site où on y va d'ailleurs par étape.

3340

On demande d'abord les feuilles et gazon; qui est presque un sacrilège de mettre ça dans un site d'enfouissement. Des feuilles, du gazon, en quelque part, c'est presque du compost déjà, c'est déjà tout trié, alors...

3345

Mais pour les putrescibles, pour les biosolides, pour toute une série d'autres matières putrescibles, il faut séquencer dans le temps, pour laisser le temps, non seulement au centre de tri, mais aux centres de compostage, de s'ajouter.

3350

Vous posez la question sur les odeurs. Les odeurs vont toujours demeurer un défi, pour la gestion des déchets, pour la gestion des matières résiduelles. Je pense que quiconque prétend le contraire...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3355

Non mais...

M. FRANÇOIS GOURDEAU :

... ne voit pas toute la complexité du problème.

3360

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Je vous pose la question...

M. FRANÇOIS GOURDEAU :

3365

Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3370

... ne voit pas toute la complexité du problème.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3375

... parce qu'il y a des cas connus d'installations de compostage que les voisins ont fait fermer, ou qui indisposaient le voisinage. Alors, justement, quand vous parliez tantôt d'un *site bien situé* là, pour vous c'est quoi?

M. FRANÇOIS GOURDEAU :

3380

Un (1) kilomètre de toute résidence, des vents dominants favorables, couvert forestier qui vient atténuer.

3385

Bon. Il y a différentes... il faut étudier chaque site, mais déjà, si on n'est pas à deux cents (200) mètres d'un bloc appartements, c'est de nature à aider, ou tout proche d'un hôpital ou, bon, des choses comme ça. Alors, il y a des façons de les situer.

3390

Mais c'est beaucoup dans la gestion du site aussi. Puis comme je disais tantôt, dans la limitation de certains types de tonnage, à certains endroits.

Ce qu'on voit c'est que, les membres de notre Association les plus anciens, qui pratiquent leur art -- parce que ça demeure aussi... c'est une science, mais c'est aussi un art, c'est-à-dire comment s'exerce la science dans la réalité -- qu'ils pratiquent depuis longtemps, arrivent à vivre dans leur communauté, en paix avec leur communauté, et puis avec des installations quand même très importantes au niveau du compostage.

3395

C'est certain qu'il a pu y avoir certaines problématiques qui sont dues, je pense entre autres au fait que les sites... l'industrie du compostage a dû se battre avec des tarifs d'enfouissement, qui ne reflètent pas ce que devrait être l'enfouissement pour réellement protéger l'environnement. Alors en quelque part, les prix de compostage n'étaient pas suffisamment élevés, toujours, dans tous les cas, pour pouvoir permettre des opérations comme elle devrait l'être.

3400

Alors, je pense qu'avec toutes les mesures qu'on propose ici, avec du volume, avec une taxe, un droit à l'enfouissement, ça va permettre d'améliorer les coûts à l'entrée, puis donc d'améliorer aussi la gestion, puis l'ingénierie, puis le profilage social, si on veut, des différents projets de compostage.

3405

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Merci, monsieur Gourdeau.

3410 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Gourdeau.

M. FRANÇOIS GOURDEAU :

3415

Merci beaucoup.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3420

Alors, avant d'ajourner pour l'heure du repas, j'ai deux (2) inscriptions sur un droit de rectification, de la part de monsieur Jean-Marc Viau. Alors, monsieur Viau.

Et je répète qu'il s'agit bien de *rectifications sur des faits*, et non pas sur des opinions. Nous nous entendons bien là-dessus?

3425

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui. Bien, juste y aller de mémoire, c'est le deuxième mémoire, je pense, de monsieur Séguin, qui parlait de *l'épaisseur de boues*.

3430

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur...?

3435

M. JEAN-MARC VIAU :

Séguin, je pense. Le deuxième mémoire d'hier.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3440

Monsieur Gagné?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3445

Monsieur Gagné? Vous voulez dire monsieur Gagné?

M. JEAN-MARC VIAU :

Monsieur Gagné. Excusez-moi. Oui.

3450

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui. O.k.

3455 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Il parlait de *l'épaisseur de boues dans les bassins*. J'ai déposé un rapport, ce n'était pas un (1) mètre là, mais c'était quinze pour cent (15%) la norme acceptable au Ministère.

3460 Mais j'ai déposé un rapport de relevées de nos boues, qui a été fait en décembre deux mille un (2001).

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3465 C'est une rectification sur la hauteur de...?

M. JEAN-MARC VIAU :

De boues dans les bassins.

3470

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... de boues. Bon. Et votre...

3475 **M. JEAN-MARC VIAU :**

3480 L'autre, c'est le mémoire de Repentigny, à la page 14, qu'elle disait qu'un site comparable aux États-Unis, ne pouvait pas faire de captage de biogaz lors de la phase d'enfouissement; ce qui n'est pas notre cas, ce qui est bien expliqué dans l'étude d'impact et dans l'étude de Biothermica, sur le système de captage de biogaz.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Qui peut être retrouvé dans vos documents?

3485

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui.

3490 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

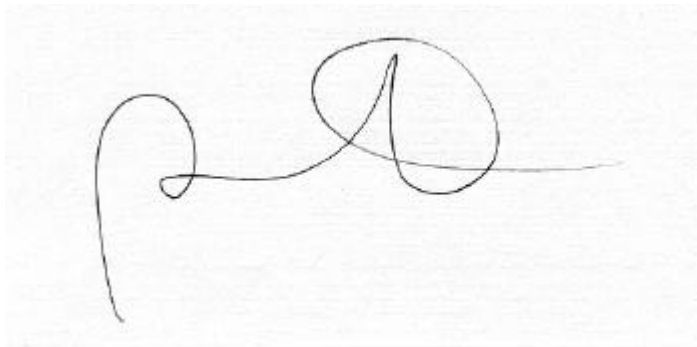
Merci beaucoup, monsieur Viau. Alors, nous allons ajourner pour l'heure du repas. Nous nous retrouvons à dix-neuf heures trente (19 h 30).

3495 **-- À 17 h 00, L'AUDIENCE EST SUSPENDUE POUR LE REPAS**

Je, soussignée, **ANN MONTPETIT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que
les pages qui précèdent contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen
du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3500

Et j'ai signé,

A handwritten signature in black ink on a light background. The signature is stylized and cursive, consisting of a large initial 'A' followed by a series of loops and a horizontal line extending to the right.

3505

ANN MONTPETIT
Sténographe officielle